



Info Pêche Ardennes

Le magazine Pêche et Environnement de votre Fédération Départementale

2012



**DÉCOUVREZ EN PAGE CENTRALE
LA CARTE PÊCHE EN ARDENNES**



actions 2011

La rivière Marche : une réunion pour l'unité	2
Conférence au LEGTA : des lycéens curieux	2
Réunion d'information sur La Houille : des poissons mal connus	2
Opération « Rivières Propres » : plus d'AAPPMA, moins de bénévoles	3
Exposition à Fumay : les enfants ont la pêche !	4
City Raid Andros : beaucoup d'enfants sensibilisés	5
Fête du Tri à Sedan : trier c'est bien, connaître pour protéger c'est mieux !	5
Carpe et Dit Aime : de la pêche mais pas que !	5
Animation à Asfeld : un partenariat entre Libellule et Poisson	6
Habay la Neuve : une nouvelle coopération transfrontalière	6
Journée nationale de la pêche : la Fédération déménage à Sedan	6
Noyers Pont Maugis : un partenariat qui se dessine	7
Un joli Dimanche au bord de l'eau !	7
Montier en Der : un festival d'images nature à grand succès !	8
Nouvelle mise à l'eau à Attigny : un aménagement utile et nécessaire	8
Frayères à brochets : une première à Nouzonville	8
Chômage du canal des Ardennes : un seul mot d'ordre «Sauver les poissons»	9
Lac des Vieilles Forges : un programme pour le brochet	9
Gardes pêche particuliers de la Fédération : sentinelles de nos cours d'eau !	9
Ateliers Pêche Nature : des jeunes (et des moins jeunes) qui ont la pêche !	10
Ateliers Pêche Nature d'Asfeld et Bouzicourt	10

année 2012 : A vos marques, prêts, pêchez !

Arrêté Pêche 2012	12
Carte de pêche et "Carpe de nuit"	13
Concours 2012	14
Vente des cartes de pêche par internet	16
Vos rendez-vous 2012 à ne pas manquer !	19

interview pêche

Pêche de la truite au toc avec Yannick Demorgny	20
---	----

pêche Associative : dossiers d'actualité

AAPPMA : l'union fait la force ! Retour d'expérience 10 ans après	22
---	----

nature et environnement

Les ASA des Ardennes s'occupent de vos rivières	24
Le Castor : son grand retour dans les Ardennes !	26
Les seuils : plus de mal que de bien !	30
L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au plus près des rivières	32

les p'tits pêcheurs d'eau douce

Des petites bêtes d'eau Douce près de chez toi !	34
--	----

INFO PÊCHE ARDENNES 2012

Directeur de la publication : Michel Adam

Conception : Boris Dupont – Michaël Kobusinski

Rédaction et réalisation : Boris Dupont – Michaël Kobusinski

Responsable Commission Communication : Angelo Zavatta

Membre Commission et Comité de relecture : Régis Dablain, Marcel Graux, Roger Houadec, Jean-Marie Verrier,

Claude Vanderzande, Angelo Zavatta

Illustrations : Dessins : Alexis Nouailhat – Textes : Boris Dupont

Crédits photographiques : Kobusinski M : Couverture, p5 c, p7 a, p8 c, p9 b, p19 c, p30a, p31 - Dupont B : Sommaire, Mot du Président, p8 a, p9 c, p10 b, p14, p15, p19 a, p20 a.b, p21 a.b.d.e.f, p24, p26 c, p27 e, p32 b - Boudsoq B : p2 a, p8 b, p28 b, p29 b - Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : p2 b - AAPPMA de Fumay : p3, p4 a.b.c - FD 08 : p5 a, p7 b, p9 a, p10 a, p14 - Lemaire J : p5 b, p19 b - APN Asfeld : p10 c - APN Bouzicourt : p10 d - Michel Roggo : p13 - FNPF : p16 a.b - Demorgny Y : p20 c, p21 c - Ecole de Pêche de la Petite Creuse : p22 a.b, p23 a.b.c.d - UDASA : p25 - Richier S : p26 a.b, p29 c - Munier M : p26 d, p27 a.b.c.d, p29a - ONCFS : p27 f, p28 a - Chevrel P : p30 b - Agence de l'eau Rhin-Meuse : p32 a

Tableaux et schémas : UDASA : p25 - ONCFS p28, p29 - Agence de l'eau Rhin-Meuse : p33

Infographie et Impression : Imprimerie Félix - 08400 Vouziers – Imprimé à 14000 exemplaires sur papier recyclé, encre végétale



La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Général des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Protection des Milieux Aquatiques ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine.

Merci également aux différents partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences. Merci enfin à Marie-Odile Freyling, Benoît Boudsoq (FDPPMA 08) pour leurs conseils avisés et leur participation.

Félicitations à Alexis Nouailhat pour la qualité de ses dessins.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération de Pêche des Ardennes.

Le mot du Président



Chers lecteurs,

La vente de la carte de pêche par Internet est une révolution dans le système de distribution des cartes de pêche mis en place depuis 1942 qui, il faut le reconnaître, a fini par démontrer ses limites (défaillance ou manque d'accessibilité des dépositaires, etc.). Cette nouveauté permettra à n'importe quel pêcheur, depuis un ordinateur avec une connexion internet, d'acheter et d'imprimer sa carte de pêche sans avoir à se déplacer.

Le site d'adhésion aux AAPPMA en ligne est ouvert depuis le 19 décembre.

Retenez bien l'adresse de ce site : www.cartedepeche.fr

Des programmes d'actions de restauration de cours d'eau ont été mis en place par les Agences de l'eau, les collectivités piscicoles et les collectivités territoriales. Cet enjeu phare pour l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau nous offre de nombreux bénéfices tels que le développement de la biodiversité, l'amélioration des milieux naturels et leur capacité d'auto-épuration, la continuité écologique des rivières mais aussi la gestion des risques d'inondations.

Nous pêcheurs, nous avons le devoir de nous investir dans ces programmes d'actions et d'être une force de proposition, quitte à prendre directement la maîtrise d'ouvrage d'actions visant à améliorer la qualité de nos rivières et par conséquent de nos populations piscicoles.

Les premiers résultats des opérations de lâchers de saumons juvéniles sur le bassin de la Meuse et plus particulièrement sur la rivière Houille sont encourageants. Cette action sera reconduite sur plusieurs années. La collaboration avec l'association Saumon-Rhin est excellente, d'ailleurs notre Fédération est adhérente à cette dernière et dispose d'un siège au sein de son conseil d'administration. Le retour du saumon atlantique dans les Ardennes n'est plus une lubie mais une réalité qui va booster le projet de trame verte et bleue dans notre département.

Enfin une reconnaissance politique, le Président de la République a reçu respectivement les présidents de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Il leur a témoigné toute l'importance qu'il accordait aux pêcheurs et aux chasseurs pour leur présence partout dans le pays, mais aussi pour leur engagement en faveur du développement des espaces ruraux ainsi que leur participation active dans la défense de la biodiversité. Il apprécie également les nombreuses valeurs véhiculées par la pêche et la chasse, telles que l'observation et le respect de la nature, l'esprit de partage et de solidarité. Cet accueil à l'Élysée fut l'aboutissement d'un long processus de responsabilisation qui devra obligatoirement aboutir à une place inéluctable des pêcheurs et des chasseurs dans la gouvernance écologique.

Mais nous devons rester extrêmement vigilants, dans la période actuelle de début de campagne électorale, la « pêche aux voix » est aussi une gymnastique que nos élus maîtrisent avec véhémence !

Le Président
Michel Adam

Il n'est scientifiquement pas prouvé que le poisson développe l'intelligence mais il stimule incontestablement l'imagination du pêcheur.

Anonyme

Fédération des Ardennes pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Parc d'Activités Ardennes Émeraude

08090 Tournes

Tél. 03 24 56 41 32

Fax 03 24 59 31 33

fedepecheardennes@wanadoo.fr

www.federationpeche.fr/08

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

La rivière Marche : une réunion pour l'unité

Le 1er mars 2011, la Fédération a organisé une réunion d'information pour les pêcheurs et leurs dirigeants sur les directions que doit prendre la pêche associative sur les milieux classés en très bon état écologique.



Ce jour là, une vingtaine de personnes s'est réunie dans la salle communale mise à disposition par la commune de Moiry, par l'intermédiaire de Monsieur Nicolas, président de la société de pêche de Moiry et adjoint au Maire.

Cette réunion avait pour but de décrire les grands principes de gestion qui devront être mis en place dans les années à venir. Les pêcheurs présents, très attentifs, ont pu poser leurs questions après une présentation des textes et des orientations françaises et européennes en matière de gestion des cours d'eau.

Cette réunion s'est soldée, entre autre, par l'acceptation de l'ensemble des associations d'un carnet de pêche unique pour permettre de suivre et gérer les prélèvements de truite fario. Ce carnet de pêche a été édité par la Fédération qui le distribuera aux associations concernées.

Conférence au LEGTA : des lycéens curieux

En début d'année 2011, l'exposition de la Fédération « Rivières Vivantes » a été installée dans les murs du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole du Balcon des Ardennes à Saint Laurent.

Dans le cadre d'un « Projet d'Initiative et de Communication » mené par un groupe de 6 lycéens, l'exposition de la Fédération a été visible pendant 15 jours au LEGTA. Les lycéens ont profité de cette opportunité pour éprouver leurs compétences en animation lors de séances proposées au centre de loisirs voisin.

A l'issue de cette période, une conférence sur les poissons migrateurs a été présentée par le technicien de la Fédération de pêche. Celle-ci avait pour objectif principal de sensibiliser les étudiants aux risques que courent les poissons migrateurs amphihalins (poissons réalisant des migrations entre l'eau douce et l'eau salée). Lors de cette soirée, une trentaine d'étudiants ont pu découvrir

ou redécouvrir le mode de vie particulier du saumon ou de l'anguille par exemple. Après une heure de présentation, la séance s'est terminée par trente minutes de discussion avec le public.

Réunion d'information sur La Houille : des poissons mal connus

Le site NATURA 2000 de la vallée boisée de la Houille est un site remarquable.

Malheureusement dans les mesures de gestion proposées, la rivière et les populations piscicoles sont oubliées.



Le 3 mars dernier, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a organisé une réunion locale d'information pour les propriétaires et les élus locaux du secteur. La Fédération a donc profité de celle-ci pour exposer les richesses de cette rivière.

Après une présentation des cortèges floristiques et des espèces animales terrestres inféodées à cet environnement, la Fédération est intervenue pour présenter les espèces piscicoles patrimoniales de la Houille.

Cet exposé a permis aux personnes présentes de découvrir des espèces comme le chabot ou la lamproie de planer. La réunion s'est poursuivie sur les bords de la Houille où les indices de présence du castor ont été observés ainsi que les faciès favorables au développement de la truite fario.



Opération « Rivières Propres » : plus d'AAPPMA, moins de bénévoles

Une nouvelle fois dans le cadre de la « Semaine Nationale du Développement Durable », grâce à la participation des AAPPMA, la Fédération s'est investie dans le nettoyage des rives des cours d'eau ardennais.

Depuis trois ans, lors de la première semaine du mois d'avril la Fédération demande aux AAPPMA volontaires de réaliser une journée de nettoyage des rives pour s'impliquer dans la « Semaine Nationale du Développement Durable ». Cette année, se sont 45 associations qui ont répondu « présent » les 2 et 3 avril.

Les premiers résultats à moyen terme se sont fait ressentir lors de cette édition. En effet les associations qui réalisent cette manifestation depuis la première année, sont unanimes pour dire que la quantité de déchets ramassés diminue. Malgré tout, l'incivisme des gens ainsi que les crues hivernales apportent chaque année leurs lots d'ordures. Ainsi se sont régulièrement des bouteilles (vides ou pleines), des sacs plastiques, des papiers d'emballages et tous les déchets ménagers issus de matières non biodégradables qui sont retrouvés sur les rives. Il faut aussi noter que chaque édition voit un « trésor » mis à jour. Cette année, c'est une tente de camping avec ses piquets et son tapis de sol qui ont remporté la palme. On peut imaginer que les occupants n'ont pas jugé utile de reprendre avec eux ce matériel.



DE NOUVEAUX HABITATS POUR LES POISSONS
NON, PLUTÔT DES INCIVILITÉS !

Pour 2011, on note une augmentation de 6 associations par rapport à l'année précédente. Mais beaucoup d'entre elles se plaignent du manque d'implication associatif de leurs pêcheurs.

Certaines représentant plusieurs centaines de pêcheurs n'ont réussi à en motiver que quelques-uns pour mener à bien cette journée. De plus cette opération est ouverte à tous les citoyens responsables et appréciant leurs rivières, qu'ils soient pêcheurs ou non pêcheurs !

Encore une fois, la pêche est un loisir mais pour que les structures associatives puissent se maintenir, chacun doit apporter sa pierre à l'édifice.

Exposition à Fumay : les enfants ont la pêche !



Depuis 3 ans, l'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Tranquillité » de Fumay organise, en collaboration avec la Fédération, une semaine d'exposition et d'accueil pour les classes de la commune et le grand public.

C'est mus par l'envie de faire découvrir la pêche et les poissons qu'anciens et nouveaux pêcheurs se retrouvent chaque année pour organiser une exposition dans la salle communale de Fumay. Cette année, elle s'est déroulée du 23 au 28 mai et a permis d'accueillir de nombreux enfants et adultes.



Un bassin très réussi où les enfants ont pu observer de nombreux poissons

Chaque édition se trouve améliorée par des nouveautés en fonction des remarques faites les années précédentes. On a pu admirer cette année un bassin extérieur où brochets, carpes, silures, gardons et rotengles se déplaçaient tranquillement au soleil dans un environnement quasi naturel. Dans la salle, un atelier de montage de mouche artificielle a fait son apparition pour montrer les techniques de montage mais aussi pour expliquer cette pêche très spectaculaire pour un public non initié. Le reste de l'espace était occupé par un poste de pêche au coup, un poste de pêche à la carpe, un autre de pêche au brochet. Enfin un secteur était réservé au matériel ancien. Pour observer ces fameux poissons, le public avait deux solutions : il pouvait se tourner vers les aquariums bien fournis où l'on observait vairon, chabot, truite, saumon de fontaine, truite arc-en-ciel, carpe, tanche, goujon, loche, gardon, rotengle, perche, brochet et silure ; ou alors se retourner vers les panneaux de l'exposition de la Fédération : « Rivières Vivantes : l'autre côté du miroir », qui présentent 18 espèces de nos cours d'eau.

Afin de créer une vocation chez certains enfants, dix classes d'écoles primaires ont été accueillies du lundi au vendredi. La visite qui oscillait entre 1h et 1h30 était composée d'une présentation des poissons : leurs déplacements, leur respiration et leur alimentation. Puis, les enfants visionnaient un film sur la technique de la pêche au coup. Pour finir, ils accédaient à un atelier interactif, où l'on recréait une chaîne alimentaire du milieu aquatique. Cette action s'inscrivant dans les programmes scolaires, les instituteurs étaient ravis d'avoir une vraie animation et pas seulement une sortie récréative.

La Fédération rappelle qu'elle soutiendra techniquement toutes les AAPPMA volontaires pour réaliser ce type de manifestation et que l'exposition « Rivières Vivantes » peut être mise à disposition tout au long de l'année.

Cette année, ce sont 200 enfants et autant d'adultes qui ont profité de ce temps pour venir s'informer sur la pêche et les milieux aquatiques. Même si cette édition est un succès, il ne faut pas oublier l'assiduité des organisateurs qui sont déjà en cours de préparation de l'édition 2012, ainsi que tout le travail annexe de préparation et de montage des différents postes de l'exposition.

Malgré l'implication que demande l'organisation d'un événementiel comme celui-ci, permettre aux enfants et aux adultes de découvrir la pêche et les milieux aquatiques reste une des priorités pour la reconquête des effectifs de pêcheurs.



Les enfants ont pu découvrir la pêche au coup avec Patrice



City Raid Andros : beaucoup d'enfants sensibilisés

Par une belle journée ensoleillée, la Fédération s'est investie pour faire découvrir la rivière Meuse et les poissons aux enfants des écoles du département.

Le 25 mai, la Fédération s'est installée à proximité du gymnase du Mont Olympe pour permettre à environ 150 enfants de découvrir un patrimoine que tous côtoient : la Meuse et ses poissons. Dans le cadre du City Raid Andros, manifestation organisée par l'UFOLEP 08, un administrateur et un agent technique ont fait découvrir le parcours de la Meuse à travers les départements français et les pays européens. Beaucoup

d'enfants, bien que riverains de ce cours d'eau, ne connaissaient ni sa source ni son estuaire. Au cours de cette journée où se sont succédés une trentaine de groupes de 4 à 6 enfants, la présence d'un aquarium garni par les pêcheurs du Club Sedan Sensas Pêche Compétition, leur a permis d'observer les poissons de nos rivières.

Cette affluence d'enfants fût l'occasion de réaliser un sondage pour savoir s'ils étaient des pêcheurs occasionnels, réguliers ou au contraire s'ils n'avaient jamais pêché. Les résultats sont les suivants : sur les 162 enfants, 101 sont déjà allés à la pêche et 43 d'entre eux sont détenteurs d'une carte de pêche. Ces résultats sont encourageants, pour le « renouvellement » de nos effectifs de pêcheurs dans un futur proche.

Fête du Tri à Sedan : trier c'est bien, connaître pour protéger c'est mieux !



Le 28 mai nous avons participé à la Fête du Tri organisée chaque année par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais baptisé VALODEA. Cette année, nous nous sommes retrouvés sur la prairie de Torcy à Sedan pour l'édition 2011 qui avait pour thème le recyclage du verre.

Sans lien direct avec le recyclage des déchets et du verre en particulier, la Fédération a quand même participé à la Fête du Tri. Parce qu'une personne qui est consciente de la nature qui l'entoure sera plus attentive à ne pas la polluer qu'une personne qui ne connaît pas ces merveilles de biodiversité que sont les rivières et les étangs.

Quatre administrateurs accompagnés d'un technicien se sont déplacés pour permettre à une centaine d'enfants (et plus du double d'adultes) de découvrir les rivières et la faune qui les peuple, amenant avec eux un aquarium et deux loupes binoculaires afin d'observer de petits insectes, des crustacés et autres vers aquatiques.

Cette journée ayant été placée sous le signe de la bonne humeur et de la découverte par les organisateurs, chacun a pu repartir avec les informations souhaitées et des rêves de poissons pleins la tête.

En conclusion, l'édition 2011 a été un succès. Nous espérons pouvoir recommencer en 2012 et continuer notre chemin dans la pédagogie pour la protection du milieu aquatique.



Carpe et Dit Aime : de la pêche mais pas que !

Du 2 au 5 juin dernier, s'est déroulée sur le site du Lac des Veilles Forges une rencontre carpe un peu particulière.

En effet, cette rencontre n'avait pas pour but une victoire pour les équipes mais de récolter des fonds pour l'association des « Resto du Coeur 08 ». Ainsi pendant près de quatre jours, les 11 équipes se sont affrontées dans une joute amicale. Elle avait pour objectif de faire découvrir au grand public les techniques de la pêche à la carpe et de récolter des dons.

La Fédération, ne pouvant passer à côté de cet événement, s'est mobilisée le samedi pour être présente et faire découvrir l'ensemble du milieu aquatique et non plus simplement la carpe.

Le résultat de cette manifestation pour la Fédération reste tout de même en demi-teinte. En effet malgré une très bonne affluence sur

les plages du lac, les stands sont restés peu visités.

La conclusion à apporter à cet événement est que la Fédération a quand même permis à quelques personnes intéressées, de repartir avec des informations pointues sur les milieux aquatiques et les poissons.

Animation à Asfled : un partenariat entre Libellule et Poisson

Dans le cadre du festival « Libellul'Express », l'association du même nom, nous a invité à réaliser une animation sur le thème des poissons le vendredi 17 juin 2011.

Depuis 5 ans ce festival prend de l'ampleur. Cette année la Fédération a animé, en collaboration avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), une journée dédiée aux écoles.

Ainsi, 3 classes sont venues découvrir les petites bêtes d'eau douce avec l'ONEMA et les poissons de nos rivières avec la Fédération.

Les enfants très intéressés par cette découverte du monde sub-aquatique sont restés très attentifs et ont posé de nombreuses questions. Après avoir eu des explications sur la respiration, la nutrition, les déplacements et vu les différentes espèces, les enfants ont pu observer de "vrais" poissons amenés pour l'occasion dans un aquarium.



Habay la Neuve : une nouvelle coopération transfrontalière

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération a été invitée par les dirigeants de la « Maison de la Pêche du Luxembourg » à venir exposer lors de leur traditionnelle fête de la pêche.

A l'occasion du dimanche de la Pentecôte 2011, un administrateur de la Fédération et un agent de développement se sont rendu en Belgique pour promouvoir la pêche dans nos Ardennes.

Cette manifestation couplée à une brocante attire tous les ans de nombreuses personnes. Qu'elle s'adresse aux initiés ou aux simples visiteurs, cette journée est toujours l'occasion de faire découvrir notre département à travers le loisir pêche. Ainsi petits et grands

ont pu découvrir les invertébrés aquatiques et quelques poissons d'eau douce exposés dans un aquarium pour la journée. Comme lors de notre première participation, les personnes venues se renseigner sur notre stand furent nombreuses et très intéressés par nos informations.

Cet évènement étant l'occasion de nouer des liens avec les partenaires européens de la pêche, il est primordial pour la Fédération de s'exporter le mieux et le plus régulièrement possible. Il ne reste qu'à souhaiter que nous soyons à nouveau invité pour l'édition 2012 à cette grande fête de la pêche au sein de la Province de Luxembourg.

Journée nationale de la pêche : la Fédération déménage à Sedan

Après 2 éditions de cette manifestation sur la plaine du Mont Olympe à Charleville- Mézières, la Fédération a décidé de changer de secteur pour l'édition 2011. Ainsi nous avons déployé nos stands sur les rives du lac de la ZUP à Sedan.

Le 5 juin dernier, une grande partie des administrateurs de la Fédération et un agent de développement se sont retrouvés à Sedan pour faire découvrir les rivières et les poissons aux promeneurs. Le matin les visiteurs pouvaient regarder la réalisation de mouches artificielles et de montages pour la pêche au « mort manié ». Le public pouvait aussi observer un aquarium garni des poissons de nos rivières et découvrir les « petites bêtes de l'eau ». Enfin, sur notre stand un cuisinier a fait goûter des mets confectionnés avec du poisson de rivière.

L'après midi a été consacré plus particulièrement à des démonstrations de pêche. L'association de la « Mouche ardennaise » a montré la technique de pêche à la mouche dans le lac et l'association « Carpes de la vallée » a expliqué les rudiments de la pêche à la carpe et a présenté la fabrication de bouillettes. En parallèle, nos « Papys pêcheurs » ont permis à une dizaine d'enfants de découvrir la pêche au coup dans la Meuse. Enfin, même si la manifestation s'est bien passée et malgré des stands fournis et diversifiés, nous pouvons regretter un temps en demi-teinte qui n'a pas encouragé le public à sortir de chez lui...



Noyers Pont Maugis : un partenariat qui se dessine

A l'initiative de la commune de Noyers Pont Maugis, la Fédération est intervenue pour mettre en place un « micro » plan de gestion piscicole, tout en intégrant l'éducation à l'environnement pour une classe de l'école communale.

En 2010, le petit ruisseau de Thelonne a subi une pollution qui a décimé sa population de truites fario sur une faible longueur. Fort de ce constat, le maire a fait appel à nos services pour mettre en place un plan de gestion piscicole sur la partie communale du cours d'eau. Souhaitant faire de cette action un outil pédagogique pour les enfants de sa commune, il nous a demandé d'inclure un volet animation au plan de gestion.

Ainsi sur deux ans, nous allons réaliser différentes interventions en classe et sur le terrain pour permettre aux enfants de mieux connaître le milieu qu'ils côtoient quotidiennement mais aussi les populations piscicoles et leur gestion en général. Profitant des beaux jours de juin 2011, nous avons réalisé une première journée ayant pour but la découverte générale des milieux aquatiques et des poissons, mais aussi la remise à l'eau de 1000 truitelles.

Afin de présenter les milieux aquatiques et les espèces qui y sont inféodées, une présentation didactique a eu lieu en extérieur. Les enfants qui avaient déjà travaillé en classe sur le sujet ont pu récapituler l'ensemble de leurs connaissances et en acquérir de nouvelles. Lors de la préparation de la séance en classe, ils avaient listé de nombreuses questions sur les poissons et la truite en particulier.

Par la suite, en compagnie du Maire, Monsieur Viard et des pêcheurs de la commune, les enfants ont remis des truitelles dans le ruisseau. Cette opération de repeuplement sera reconduite et la Fédération réalisera un suivi de l'implantation des poissons par pêche à l'électricité l'année prochaine.

Après le lâcher, les dernières questions ont été posées par les enfants et les adultes présents puis nous avons partagé un goûter offert par la commune. Pour l'année 2012, de nouvelles journées d'animation et de repeuplement sont prévues afin que petits et grands prennent soin de ce ruisseau au bénéfice de ses habitants.



Un joli Dimanche au bord de l'eau !

Le troisième dimanche d'Août est le signe de ralliement des amateurs de pique nique et de plein air au Mont Olympe à Charleville Mézières. La Fédération ne manque jamais ce rendez-vous.

Le dimanche 21 août 2011, la Fédération de pêche des Ardennes a participé par un temps ensoleillé à cette journée conviviale. De nombreux exposants étaient conviés, la Fédération a présenté des photos de divers poissons et un aquarium.

L'après-midi a eu lieu un concours de pêche pour les enfants encadrés par l'équipe de bénévoles de la Fédération. Ainsi, les 25 enfants, inscrits dès le matin, ont reçu chacun un lot en récompense avant de repartir chez eux.

Montier en Der : un festival d'images nature à grand succès !

Le Festival International de la photo animalière et nature a encore accueilli cette année de nombreux visiteurs : environ 40 000 pour cette édition 2011 . Pour cette 3^{ème} participation, la Fédération est devenue un des partenaire incontournable de l'AFPAN l'Or Vert, association organisatrice de cet événement depuis 15 ans déjà !

Parmi les nombreux stands présentant des photos naturalistes, la Fédération avait une fois de plus opté pour la présentation de « vrais poissons » vivants dans un grand aquarium. L'observation du monde



vivant en direct est un atout considérable qui a une fois de plus remporté un vif succès sur notre stand, notamment chez les enfants. La présence de 2 agents de développement sur l'ensemble du festival a permis de faire découvrir ou redécouvrir nos poissons d'eau douce parfois un peu oubliés ou méconnus. Beaucoup ont été agréablement surpris par cette biodiversité présente tout près de chez eux !

Nouvelle mise à l'eau à Attigny : un aménagement utile et nécessaire

A la fin de l'automne 2010, une mise à l'eau a été réalisée au coeur du village d'Attigny sur le bord de l'Aisne. Un aménagement dont l'utilité n'est plus à démontrer puisque ses utilisateurs sont nombreux.



C'est un partenariat entre la Mairie d'Attigny, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, la Fédération départementale et l'AAPPMA d'Attigny qui a permis de financer la réalisation de cet aménagement.

Les pêcheurs bénéficient d'un accès facilité et sécurisé pour mettre leurs embarcations à l'eau. La commune s'est également investie dans ce projet afin que les pompiers puissent accéder à l'eau dans le cadre de leurs missions de sécurité publique.



Frayères à brochets : une première à Nouzonville

Le 9 août dernier avait lieu à Nouzonville, au lieu dit « La Mouche », la réception des travaux d'une nouvelle frayère à brochet.

Après sept années de rebondissements, la frayère de Nouzonville a enfin vu le jour. Il faut dire que l'ensemble des partenaires, techniques aussi bien que financiers, ont très bien su désaccorder leurs violons à tour de rôle. Tous les acteurs du monde associatif sont unanimes pour dire que mettre tout le monde d'accord tient du miracle. Dans le cas présent, nous n'irons pas jusqu'à parler de miracle mais il faut effectivement souligner l'investissement personnel des présidents successifs de l'AAPPMA « Le Réveille Matin » de Nouzonville et le suivi du dossier par le chargé de missions de la Fédération.

Plus concrètement, la frayère aménagée cette année représente une superficie de 2600m² au sol. Un premier ouvrage a été installé

pour permettre de conserver un niveau d'eau satisfaisant pour la reproduction du brochet ou pour l'implantation de brochetons à vésicule résorbée. Un second ouvrage a été implanté pour permettre de récolter les brochetons après une période de croissance dans la zone. Enfin, un ouvrage installé lors de la création de la voie verte transardennes permet la communication entre la frayère et la Meuse.

Les travaux effectués consistaient à recréer des pentes douces à l'intérieur de la frayère ainsi qu'à planter l'ouvrage de régulation d'eau et de pêche. Au départ, il était prévu un ensemencement de la zone en espèces végétales herbacées, mais au vu de l'évolution naturelle du site, cette partie de

l'aménagement a été abandonnée. Après seulement trois semaines, l'ensemble du terrain était déjà colonisé par des herbacées qui sont les plantes les plus favorables à la reproduction et au développement du brochet.

En ces temps de diminution des effectifs de brochets dû au manque de zones favorables à la reproduction, la Fédération conseille à toutes les AAPPMA volontaires de prospecter leurs lots de pêche pour identifier des zones potentielles et de ne pas hésiter à prendre contact avec nos techniciens.

Une zone potentielle pour le brochet est une zone en pente douce avec un chenal et de préférence une arrivée d'eau.



Chômage du canal des Ardennes : un seul mot d'ordre « Sauver les poissons »

Lors du chômage de 17 écluses du canal des Ardennes au mois de novembre 2010, la Fédération s'est employée à sauver les poissons pris au piège en se suppléant aux Voies Navigables de France (VNF).

Il faut savoir que la sauvegarde des espèces piscicoles est une obligation légale et qu'un défaut dans ce domaine peut conduire à des poursuites judiciaires à l'encontre de la personne réalisant le chômage.

Une opération de chômage total étant un moment délicat pour le poisson, il vaut mieux être bien équipé et très réactif. En effet suite à de mauvaises communications et à un « parapluie » bien trop souvent ouvert, les bénévoles et les agents de la Fédération se sont souvent retrouvés face à des situations compliquées pour réaliser les pêches de sauvetage. Pour cela, la Fédération a dû rester durant 2 semaines complètes sur le qui-vive pour parer au plus pressé. Après quinze jours, nous ne comptons plus les fois où l'eau n'avait pas été suffisamment pompée, où l'accès n'était pas possible et toutes autres mésaventures. Dans cet épisode, il faut remercier les bénévoles des associations locales qui ont été les yeux de la Fédération sur place.

Au final, ce sont plus de 7 tonnes de poissons qui ont été sauvées. Outre les gardons, brèmes, rotengles et carassins, il faut noter de magnifiques sandres, perches et carpes qui ont été relâchés dans les biefs amonts et avals afin de satisfaire l'ensemble des pêcheurs.

Lac des Vieilles Forges : un programme

Depuis plusieurs années, le lac des Vieilles Forges est connu pour son « potentiel carpe » bien au-delà de nos frontières. L'AAPPMA locale souhaite aussi mettre en place avec l'aide de la Fédération un programme complet pour le brochet.

Afin de favoriser le brochet, la Fédération mène plusieurs projets. Le premier est de profiter d'un léger marnage annuel pour implanter de la végétation herbacée en rive pour créer des zones de pontes favorables. Cette opération a été réalisée l'année dernière et nous avons déjà quelques résultats : l'ensemencement est favorable. En effet, même si ce ne sont pas les brochets qui viennent se reproduire dessus, les espèces de poissons blancs qui représentent son alimentation principale s'en servent et créent de la biomasse.

Nous avons, ensuite, immergé des frayères artificielles. Ce sont des « balais » synthétiques dont les poils sont dirigés vers le bas. Là encore, cela peut être favorable au brochet mais aussi à toutes les autres espèces qui constituent son régime alimentaire.

De plus, pour la fin de l'année 2011, un projet de création d'une zone humide en pente douce favorable au développement de l'espèce est bien avancé.



Rappelons que tous ces projets sont soutenus financièrement par EDF qui est gestionnaire du lac et autorise les travaux sur des terrains qui lui appartiennent.



Gardes pêche particuliers de la Fédération : sentinelles de nos cours d'eau !

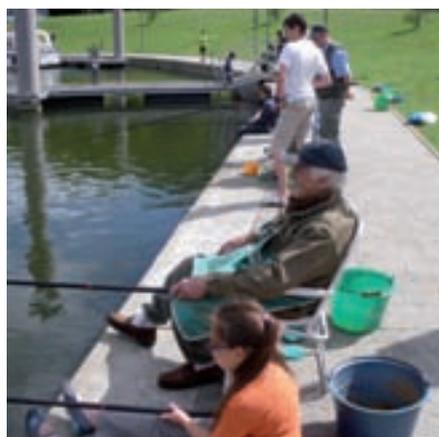
La brigade de garderie de la Fédération est composée de 15 membres, 12 bénévoles et 3 salariés de la Fédération. Ils sont tous Garde Pêche Particulier de la Fédération et assermentés sur tous les lots de pêche du département.

Les missions de ces gardes sont les mêmes que celles des gardes pêche d'AAPPMA : contrôle des cartes de pêche, application de la loi pêche et surveillance des cours d'eau. Mais en plus de ces missions, les gardes pêche particuliers de la Fédération peuvent être sollicités dans le cadre de pêche à l'électricité.

Cette année les gardes ont réalisé 448 sorties, contrôlé 2347 pêcheurs et dressé 16 procès verbaux. En plus de ce travail de terrain, une formation sur la réglementation a été dispensée aux gardes par l'intermédiaire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Ces formations ont pour but principal de faire découvrir les nouveaux textes et les avancées de la réglementation. Il est donc important de les renouveler régulièrement.

Afin de découvrir le travail de terrain des gardes pêches, Monsieur ZAVATTA, Vice-président de la Fédération, a suivi leurs missions, de jour comme de nuit.

Ateliers Pêche Nature : des jeunes (et des moins jeunes) qui ont la pêche !



Les « papys pêcheurs » sillonnent toujours et encore notre département pour satisfaire les envies de pêche de nos jeunes générations. Cette année, ce sont 475 enfants qui ont pu s'essayer à la pêche au coup.

Dès le printemps, notre groupe de « papys pêcheurs » s'est mis en action au bord de l'eau que ce soit à la demande de scolaires ou de centres de loisirs. Ils ont ainsi réalisé 37 séances, permettant aux participants de « goûter » à la pêche au coup, et espèrent créer des vocations pour l'avenir. Parmi ces bénévoles qui donnent de leur temps et de leur

patience auprès des jeunes, nous citerons Messieurs Marielle, Houadec, Vanderzande, Zavatta, Guido, Giboux, Barbaise, Leroy, Blavier, Sauvage qui représentent « le noyau dur » de cette équipe dynamique également soutenue ponctuellement par des membres d'AAPPMA.

Ateliers Pêche Nature d'Asfeld et Boulzicourt

Dans notre département, 2 Ateliers Pêche Nature (APN) accueillent régulièrement des enfants venant découvrir les poissons, la pêche et les montages propres à chacune des techniques proposées dans ces APN. Si votre enfant est intéressé, n'hésitez pas, renseignez-vous !

APN d'ASFELD

Initiation à la pêche au coup

L'APN d'ASFELD a accueilli cette année 17 enfants de 6 à 14 ans les mercredis après-midi des mois de juillet et août avec un mini-concours à la fin. La pêche au coup y est pratiquée avec des jeunes sur le site très accueillant de l'AAPPMA l'Avenir d'Asfeld. Un local permet le stockage du matériel ainsi que l'apprentissage du montage des lignes, la reconnaissance des différentes espèces de poissons...

De plus 6 séances ont été prodiguées à 68 enfants des centres aérés d'Asfeld, Avaux, Château-Porcien, Banogne et Tinquaux.

Pas moins de 8 bénévoles se sont mobilisés pour animer ces différentes séances

APN de Boulzicourt

Initiation à la pêche de la truite

L'APN de Boulzicourt a accueilli cette année 16 enfants de 7 à 14 ans au cours des mercredi de mars à juillet. Le poisson recherché ? La truite fario bien sûr ! Les techniques ? La pêche au lancer à la cuiller, au flotteur et au toc aux appâts naturels.

Les 4 bénévoles de l'APN sont très attentifs et permettent d'accueillir régulièrement les enfants pour leur transmettre leur passion et leur savoir au sujet de la pêche.



Renseignements :

Boulzicourt : 03 24 32 68 13

ou 03 24 32 74 44

Asfeld : 03 24 72 92 27

Merci aux bénévoles des deux APN pour leur investissement en faveur de la découverte de la pêche aux jeunes générations.

Pisciculture
des
Bièvres

Frédéric MAHAUT - 08250 AUTRY

Tél 03 24 30 34 34

Poissons d'étang de grande qualité



www.pisciculturedesbievres.com



domaine
des
Bièvres

www.domainedesbievres.com

Réservation
et tarifs au
06 19 33 60 54
et sur
le site internet

Domaine de pêche à la carpe sur un plan d'eau de 13 ha
13 postes simples ou doubles

GUILLEMAIN LOISIRS

Chasse-Coutellerie



Pêche



Vêtements



Le rendez-vous incontournable des pêcheurs.
Large choix de matériel

Rue André Compain – 08800 MONTHERME Tél : 03.24.53.20.09

Du mardi au samedi

De 9H30 à 12H et de 14H30 à 19H

Arrêté Pêche 2012

Informations sous réserve de l'Arrêté relatif à l'exercice de la pêche en eaux douces dans le département des Ardennes en 2012

PERIODES D'OUVERTURE GENERALE

• **Cours d'eau de 1^{ère} catégorie :**

Du 10 Mars au 16 Septembre 2012

• **Cours d'eau de 2^{ème} catégorie :**

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012

PERIODES D'OUVERTURES SPECIFIQUES

La pêche des espèces ci-après est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

• **TRUITES** (sauf truites de mer et arc en ciel),
SAUMON DE FONTAINE,
OMBLE CHEVALIER, CRISTIVOMER

1^{ère} Catégorie : du 10 Mars au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : du 10 Mars au 16 Septembre

• **OMBRE COMMUN**

1^{ère} Catégorie : du 19 Mai au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : du 19 Mai au 31 Décembre

• **BROCHET**

1^{ère} Catégorie : du 10 Mars au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : du 1^{er} Janvier au 31 Janvier
du 1^{er} Mai au 31 Décembre

• **SANDRE**

1^{ère} Catégorie : du 10 Mars au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : du 1^{er} Janvier au 31 Janvier
du 1^{er} Mai au 31 Décembre

• **ANGUILLE**

1^{ère} Catégorie : du 1^{er} Avril au 15 Juillet

2^{ème} Catégorie : du 1^{er} Avril au 15 Juillet

• **ECREVISSES à pattes grêles, à pieds rouges, à pieds blancs et écrevisses des torrents)**

1^{ère} Catégorie : du 28 Juillet au 6 Août

2^{ème} Catégorie : du 28 Juillet au 6 Août

• **ECREVISSES américaines, signal et rouge de Louisiane**

1^{ère} Catégorie : du 10 Mars au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : 1^{er} Janvier au 31 Décembre

• **GRENOUILLES ROUSSES et VERTES**

1^{ère} Catégorie : du 19 Mai au 16 Septembre

2^{ème} Catégorie : du 19 Mai au 16 Septembre

• **GRENOUILLES autres que rousSES et vertes**
pêche interdite

N.B. les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture générale

Cours d'eau de deuxième catégorie (cyprinidés dominants)

La Meuse, la Chiens, la Bar, les étangs de Bairoin, la Sormonne (en aval du pont d'HAUDRECY), l'étang de la Roche (commune de LAVAL-MORENCY), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à SECHAULT), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de LA NEUVILLE LES WASIGNY), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'ALLAND'HUY), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue de la Vieille Forge (du pont des

Aulnes au barrage de la Vieille Forge), le Gland (en amont du pont sur le C.D. 10 reliant BROGNON à SIGNY LE PETIT), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

Cours d'eau de première catégorie (salmonidés dominants) :

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en deuxième catégorie.

• HEURES DE PECHE

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (heure officielle figurant sur le calendrier de la poste).

• MODES DE PECHE

- La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

- L'emploi d'une seule bouteille ou carafe d'une contenance maximum de 2 litres, est autorisé pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'amorces dans les eaux de 2^{ème} catégorie exclusivement.

- Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

- Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet et du sandre :

• la pêche au lard et au ver manié est interdite.

• la pêche à la dandinette n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

1^{ère} catégorie :

La pêche est autorisée au moyen d'une seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne et d'un maximum de six balances à écrevisses dans les eaux non domaniales du 28 Juillet au 6 Août pour les espèces suivantes : écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs, écrevisse des torrents. Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane) : du 10 Mars au 16 Septembre. Pour ces espèces, l'introduction, est interdite en eaux libres.

2^{ème} catégorie :

La pêche est autorisée au moyen de quatre lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. Les cannes doivent être disposées à proximité du pêcheur. L'usage de six balances est autorisé pour la pêche à l'écrevisse du 28 Juillet au 6 Août pour les espèces suivantes : écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pides rouges, écrevisse à pieds blancs et écrevisse des torrents. Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane) : du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour ces espèces, l'introduction est interdite en eaux libres.

PECHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe est autorisée toute l'année sur les parcours de pêche de 2^{ème} catégorie autorisés par arrêté préfectoral. Seule la pêche à la bouillette et aux appâts végétaux est autorisée. Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée pendant les heures d'interdiction légale, soit ½ heure après le coucher du soleil jusqu'à ½ heure avant son lever (décret n° 2004.599 du 18.06.2004 modifiant l'art. R. 236.19 du code de l'environnement)

PECHE DE L'ANGUILLE DE NUIT

Elle est interdite

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISEES

Le nombre de captures de salmonidés, y compris ombres communs et corégones, est limité à 4 par pêcheur et par jour.

TAILLES MINIMALES DES POISSONS

Elles sont fixées comme suit :

Truite : 0,23 m (à l'exception de l'Alyse : 0,18 m)

- **Ombre commun** : 0,30 m - **Brochet** : 0,50 m et

Sandre : 0,40 m dans les eaux de 2^{ème} catégorie

- **Ecrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs, écrevisse des torrents** : 0,09 m - **Black Bass** : 0,30 m.

Lamproie fluviatile : 0,20 m.

Autres espèces : se reporter à la réglementation générale.

Les poissons doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale.

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau (pointe de la tête pour l'écrevisse) à l'extrémité de la queue déployée.

VENTE

Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

GRENOUILLES

Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille rousse et de la grenouille verte, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période dans les conditions déterminées par les décrets du 25 Novembre 1977 pris pour l'application de la loi sur la protection de la nature. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année sur l'ensemble du département.

N.B. : Pour les modalités non expressément signalées sur la présente affiche, se reporter à la réglementation générale et à l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Ardennes en 2012.

Carte de pêche

Carte Personne Majeure

Carte annuelle « personne majeure »
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche
(Timbre CPMA acquitté une seule fois)



CPMA 29,00€
Fédération 19,00€
AAPPMA 12,00€
TOTAL 60,00€

Carte Personne Mineure

Carte annuelle « personne mineure »
Jeune de 12 ans à moins de 18 ans
au 1^{er} janvier de l'année
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche
(Timbre CPMA acquitté une seule fois)



CPMA 1,00€
Fédération 4,50€
AAPPMA 4,50€
TOTAL 10,00€

Carte Découverte

Carte annuelle « Découverte »
Jeune de moins de 12 ans
au 1^{er} janvier de l'année
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche

CPMA 0,00€
Fédération 2,50€
AAPPMA 2,50€
TOTAL 5,00€

Carte Journalière

Carte journalière disponible
du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche



CPMA 3,00€
Fédération 3,50€
AAPPMA 3,50€
TOTAL 10,00€

Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.

Carte Vacances

Carte valable 7 jours consécutifs
disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche



CPMA 12,00€
Fédération 9,00€
AAPPMA 9,00€
TOTAL 30,00€

Doit y figurer expressément le jour de validité.
Prix unique : 30€
(Timbre CPMA préimprimé sur la carte)

Carte Vacances pour un membre AAPPMA

Carte valable 7 jours consécutifs
disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche

CPMA 0,00€
Fédération 9,00€
AAPPMA 9,00€
TOTAL 18,00€

Doit y figurer expressément le jour de validité.
Prix unique : 18€

Carte Promotionnelle « Découverte Femme »

Carte annuelle « Découverte Femme »
Pêche à 1 ligne
1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Tous modes de pêche



CPMA 12,00€
Fédération 9,00€
AAPPMA 9,00€
TOTAL 30,00€

Prix unique : 30€
(Timbre CPMA préimprimé sur la carte)

Pour les cartes de 1^{ère} catégorie, la cotisation AAPPMA est fixée par chaque AAPPMA.

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir. Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

Tout pêcheur titulaire d'une carte du domaine privé (1^{ère} ou 2^{ème} catégorie), ne peut pêcher qu'à une seule ligne sur le domaine public de 2^{ème} catégorie.

"Carpe de nuit"

La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur les parcours suivants

Bassin versant Meuse

MAIRIE DE NOUVION SUR MEUSE

ASSOCIATION DE PECHE DES BALLASTIERES DEPARTEMENTALES

- Ballastière de Donchery à DONCHERY sur tout le pourtour
- Ballastière La Padoue aux AYVELLES sur tout le pourtour
- Ballastière de Plain Perche aux AYVELLES sur tout le pourtour

AAPPMA « Les Intrépides » de MOUZON

AAPPMA « Le Soleil Levant » de SEDAN

AAPPMA « La Fraternelle » de BAZEILLES

AAPPMA « L'Étoile Matinière » de NOUVION SUR MEUSE

AAPPMA « L'Amicale » de MEZIERES

AAPPMA « L'Union » de CHARLEVILLE

AAPPMA « Le Réveille Matin » de NOUZONVILLE

AAPPMA « La Vigilante » de JOIGNY SUR MEUSE

AAPPMA « L'Amicale » de BOGNY SUR MEUSE

AAPPMA « Le Réveil » de MONTHERME

AAPPMA « Le Martin Pêcheur » de DEVILLE

AAPPMA « L'Aurore » de REVIN

AAPPMA « La Tranquillité » de FUMAY

AAPPMA « La Liberté » de HAYBES SUR MEUSE

AAPPMA « La Rossette Viroquoise » de VIREUX MOLHAIN

AAPPMA « La Coyenne » de GIVET

- Fleuve Meuse des deux côtés (rives droite et gauche) de l'écluse de l'Alma à LETANNE jusqu'à la frontière Belge.

AAPPMA « Les Triages » de RENWEZ

- Le Lac des Vieilles Forges sur tout le pourtour, excepté :
 - la partie longeant la Route Départementale n°40, lieu-dit « Pont des Aunes »
 - de la confluence de la prise du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).

- Ouverture de la carpe de nuit du 1^{er} février au 31 septembre 2012

AAPPMA « Le Hotu » de MARGUT

AAPPMA « La Blagnynoise » de BLAGNY

- Rivière Chiers des 2 côtés (rive droite et gauche)

Du pont de la Route Départementale n°44 à LA FERTE SUR CHIERS au pont de LINAY

AAPPMA « L'Aurore » de POURU ST REMY

AAPPMA « La Douzynoise » de DOUZU

Rivière Chiers des 2 côtés (rive droite et gauche)

Du pont de la Route Départementale n°219 à TETAIGNE au pont de la Route Départementale n°964 à DOUZU

AAPPMA « La loutre » - LES HAUTES RIVIÈRES

- Rivière Semois des 2 côtés (rives droite et gauche)

Du pont de Newet (Les Hautes Rivières) au pont de la RD 31 (secteur Nohan/Naux).

Bassin versant Aisne

AAPPMA « La Matinale » de VOUZIERES

AAPPMA « La Raquette Ardennaise » de VRIZY

- Canal des Ardennes – côté halage (rive gauche)

Du pont de la Route Départementale n°19 à VRIZY au pont de la Route Départementale n°23 à VONCQ

Pêche interdite sur 50 mètres de part et d'autre (amont/aval) des écluses

AAPPMA « La Rethéloise » de RETHEL

AAPPMA « La Gaule Porcienne » de CHATEAU-PORCIEN

- Canal des Ardennes – côté halage (rive droite de l'écluse de THUGNY TRUGNY jusqu'à l'écluse de BIERMES) et (rive gauche de l'écluse de BIERMES jusqu'à l'écluse de PARGNY)

De l'écluse de Thugny Trugny à THUGNY TRUGNY à l'écluse de Pargny à CHATEAU-PORCIEN

Pêche interdite sur 50 mètres de part et d'autre (amont/aval) des écluses

- Rivière Aisne (rive gauche)

Du pont de la Route Communale Thugny Trugny/Doux à THUGNY-TRUGNY au pont de la voie ferrée (Charleville/Reims) à RETHEL

Pêche interdite sur 50 mètres de part et d'autre (amont/aval) du barrage de Biermes

AAPPMA « La Gaule Ardennaise » de SAINT GERMAINMONT

AAPPMA « L'Avenir » d'ASFELD

- Canal des Ardennes des deux côtés :

Du pont de la route départementale n° 926 à AIRE à la limite du large de NEUCHATEL SUR AISNE

Pêche interdite sur 50 mètres de part et d'autre (amont/aval) des écluses

La circulation autrement qu'à pied est interdite sur les chemins de halage ou sur les chemins de service.

La pêche depuis une embarcation est interdite la nuit.



Concours 2012

Avril

AAPPMA de OSNES

• **Lundi 9 avril**

Etang du Moulin de 13h30 à 18h

Pêche à la truite

Tout public

Contact : 03 24 22 18 00

AAPPMA d'ASFELD

• **Lundi 9 avril**

Vieux les Asfeld Port

8h15 à l'américaine

5h de pêche

Tout public

Contact : 03 24 72 92 27

AAPPMA de RENWEZ

• **Du 27 au 30 avril**

Centre des congrès

Lac des Vieilles Forges

Enduro Carpe

Tout public

Contact : 03 24 54 95 79

AAPPMA de VIREUX-WALLERAND

• **Dimanche 22 avril**

Tipy bar à 8h

Individuel canne limitée à 11 m

Tout public

Contact : 06 34 51 20 93

Mai

AAPPMA de BOULZICOURT

• **Mardi 1^{er} mai**

Pont de la Francheville à 13h30

Pêche à la truite

Tout public

Contact : 03 24 58 32 84

• **Lundi 28 mai (Pentecôte)**

Bâtiment de la pêche 13h30

Pêche à la truite

Tout public

Contact : 03 24 32 74 44

Juin

AAPPMA de BOGNY/MEUSE

• **Samedi 2 juin**

Rue de la Meuse

(quartier de Château Regnault) à 7h30

2 manches feeder en américaine

Sur inscription préalable

• **Samedi 2 juin**

Rue de la Meuse

(quartier de Château Regnault) à 13h30

Concours enfant (6-14 ans)

Contact : 06 43 80 23 29

06 70 68 46 71

AAPPMA de SEDAN

• **Dimanche 3 juin**

Lac de la ZUP à 7h00

8h30 individuel

14h30 américaine

Tout public

Contact : 03 24 52 18 45

• **Dimanche 10 juin**

Lac de la ZUP à 9h30

Concours enfants (6 - 14 ans)

Non licenciés

Contact : 03 24 29 49 18

AAPPMA du CHESNOIS AUBONCOURT

• **Dimanche 3 juin**

Hameau d'AUBONCOURT

Pêche à la truite

9h Enfants, 10h Femmes,

14h Tout public en deux manches

Contact : 03 24 72 17 58

AAPPMA de VIREUX-WALLERAND

• **Dimanche 17 juin**

Restaurant Grain de Sel à 8h

Individuel canne limitée à 11 m

Tout public

Contact : 06 34 51 20 93

AAPPMA de SEMUY

• **Dimanche 17 juin**

Neuille Day à 9h

2 manches américaine

Canne 11,50 m

Amorce 15 l max sans fouillis

Tout public

Contact : 03 24 71 44 62

AAPPMA de RENNEVILLE

• **Dimanche 24 juin**

Route de Fraillécourt à 8h

Pêche à la truite sans amorçage

2 manches

Tout public

Contact : 06 28 61 59 29

AAPPMA de FUMAY

• **Dimanche 24 juin**

Journée de la Pêche à Fumay

Quai des Carmélites

6h individuel

14h américaine

Concours jeunes gratuit de 17h à 18h

Tout public

Contact : 03 24 42 46 77

AAPPMA d'ATTIGNY

• **Samedi 30 juin**

Ecluse d'ATTIGNY 13h

Individuel sans amorçage

Tout public

Contact : 03 24 71 64 35

Juillet

AAPPMA de NOUVION SUR MEUSE

• **Dimanche 1^{er} juillet**

Nouvion sur Meuse à 8h30

Concours silure en barque

Deux manches de 3h

Tout public

Contact : 06 27 94 01 19

AAPPMA de BOGNY/MEUSE

• **Samedi 8 juillet**

Rue du Pont (quartier de Braux) à 7h

Rencontre Franco-Belge

2 manches américaine avec amorçage

Sur inscription préalable

Contact : 06 43 80 23 29

06 70 68 46 71

AAPPMA de VIREUX-WALLERAND

• **Lundi 9 juillet**

Château de Vireux Wallerand à 17h30

Concours au posé

Tout public

Contact : 06 34 51 20 93

AAPPMA de FUMAY

• **Samedi 14 juillet**

Ancien tennis à 6h30

Concours de la ville

Réservé aux résidents et adhérents

Contact : 03 24 42 46 77

AAPPMA de CHATEAU-PORCIEN

• **Dimanche 22 juillet**

Canal de Château Porcien

Individuel en deux manches

Esche 1 l dont 0,5 l de fouillis

Amorce 15 l tout compris

Tout public

Contact : 03 24 39 40 95

AAPPMA d'ATTIGNY

• **Dimanche 22 juillet**

Ecluse d'ATTIGNY à 9h

Américaine en 2 manches

Amorce 15 l sans fouillis

Tout public

Contact : 03 24 71 64 35

AAPPMA d'HAYBES SUR MEUSE

• **Dimanche 22 juillet**

Quai Hamaide

A partir de 7h30 le matin et de 13h30

l'après midi

Individuel et à l'américaine

Tout public avec amorçage

Contact : 03 24 27 56 02

AAPPMA de VRIZY

• **Dimanche 29 juillet**

Ecluse de Voncq à 7h00

Américaine

Tout public

Contact : 03 24 71 73 12

AAPPMA de BLAGNY

• **Samedi 28 juillet**

Café des sports à 13h30

Concours enfants individuel

• **Dimanche 29 juillet**

Café des sports à 6h30

Individuel

Tout public

Contact : 03 24 37 92 38

Août

AAPPMA de FUMAY

• **Samedi 4 août**

Camping municipal à 15h

Concours au posé sans amorçage

Ver uniquement

Tout public

Contact : 03 24 42 46 77

AAPPMA de FRAILLICOURT

• **Dimanche 5 août**

Pont de la RD 946 à 8h00

Pêche à la truite

Tout public

Contact : 03 24 72 19 91

AAPPMA d'ASFELD

• **Mercredi 15 août**

Ecluse d'Asfeld à 8h

8h individuel sans amorçage

13h45 américaine avec amorçage

Tout public

Contact : 03 24 72 92 27

AAPPMA de VRIZY

• **Du 16 au 19 août**

Lieu dit l'Ille à 9h

Concours Carpe

Tout public

Contact : 03 24 71 73 12

AAPPMA de SEMUY

• **Dimanche 26 août**

Semuy à 9h

Individuel en canal

Sans amorçage

Tout public

Contact : 03 24 71 44 62

Septembre

AAPPMA de CARIGNAN

• **Samedi 1^{er} septembre**

Fer à cheval à 13h30

Concours individuel jeune

Contact : 03 24 22 26 00

AAPPMA de VIREUX-WALLERAND

• **Dimanche 2 septembre**

Lieu dit « sous les roches » à 7h

Individuel canne limitée à 11m

Deux manches

Tout public

Contact : 06 34 51 20 93

AAPPMA de VOUZIERES

• **Samedi 8 septembre**

Canal à Condé à 14h30

Pêche au coup sans amorçage

Tout public

Contact : 03 24 71 70 99

AAPPMA de MARGUT

• **Samedi 8 septembre**

Chemin des Osiers à 14h

Pêche au coup avec amorçage

2 manches de 1h30

Tout public

Contact : 03 24 22 67 75

AAPPMA d'AMAGNE

• **Dimanche 9 septembre**

Canal le Serpillon à Seuil à 6h30

Individuel

Amorçage autorisé sauf pickis

Tout public

Contact : 03 24 38 51 93

AAPPMA de REVIN

• **Dimanche 9 septembre**

Café de la Jeunesse à 6h30

Concours individuel et à l'américaine

Vers de vase et fouillis interdits

Tout public

Contact : 03 24 40 09 22

AAPPMA de SAINT GERMAINMONT

• **Dimanche 16 septembre**

Au pont cassé à 13h00

Individuel

Tout public

Contact : 06 01 07 20 91

AAPPMA de RENWEZ

• **Dimanche 16 septembre**

Centre des congrès

Lac des Vieilles Forges

Concours carnassiers

Tout public

Contact : 03 24 54 95 79

AAPPMA de NOUZONVILLE

• **Dimanche 23 septembre**

Etang du Pachy à 7h

Américaine (vers de vase et fouillis

interdits)

Tout public

Contact : 03 24 53 81 49

Vente des cartes de pêche par internet

Dès 2012, la vente de cartes de pêche par Internet se généralise partout en France.

A cette occasion, François LE SAGER, Trésorier de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, a répondu à quelques-unes de nos questions.



Fédération Départementale 08 (FD08) : Pourquoi la mise en place d'un Outil National de Vente des cartes de pêche d'AAPPMA par internet ?

François Le Sager (FLS) : Les évolutions technologiques profitent à tous et pour les pêcheurs, même si leurs gestes restent identiques, la manière d'accéder à leur passion évolue. Dans ce contexte, les membres d'un Groupe de Travail au sein de la Commission du Schéma du Développement National du Loisir Pêche ont préconisé la mise à disposition de toutes les AAPPMA de France d'un outil permettant la délivrance de toutes leurs cartes de pêche et options.

FD08 : Comment ça marche ?

FLS :

- La Fédération Départementale (FD) apporte son concours aux AAPPMA, sous forme de saisie dans le fichier du site, pour leur enregistrement, celui de leurs cartes, options et prix ainsi que celui de leurs lots de pêche en lien avec le code postal des communes mais également de leur(s) dépositaire(s) qui souhaiterait(ent) se donner la possibilité d'aussi vendre les cartes par internet.
- Le pêcheur internaute, par connexion au site sécurisé cartedepeche.fr, en ouvrant son compte (en lien avec son adresse) se verra proposer la carte de l'AAPPMA la plus proche de son domicile et aura, s'il le souhaite, la possibilité d'en choisir une autre du département voir d'un autre département.
- Après avoir fait le choix de sa carte (ses cartes s'il en veut également pour des membres de sa famille ou des amis) il procède au règlement sur le compte du site sécurisé du serveur et imprime la (les) carte(s) de son AAPPMA. Il a également la possibilité de la faire livrer par la FD s'il n'a pas d'imprimante par exemple.
 - L'AAPPMA dispose d'un mot de passe lui permettant de consulter le fichier de ses adhérents mis à jour à chaque acquisition de carte ainsi qu'à une batterie de statistiques liées.
 - La FD reçoit le 20 de chaque mois le règlement des montants des cartes et reverse pour le 30 du mois sa part à l'AAPPMA.



FD08 : Est-ce la fin des dépositaires « classiques » ?

FLS : Non pas du tout et même le contraire pour ceux disposant d'une connexion internet. Nous avons prévu une convention FD-AAPPMA/DEPOSITAIRE afin d'organiser tout cela et je dois dire après en avoir rencontré quelques-uns qu'ils approuvent l'outil qui leur évitent les problèmes de cartes et de timbres égarés ou volés à leur insu. C'est également un gain de temps car ils n'ont plus à réaliser les inscriptions des souches de cartes en précisant que certains m'ont également signifié que comme cela les comptes étaient facilités pour eux. Les relations des trésoriers des AAPPMA avec les dépositaires s'en trouvera largement facilitée.

FD08 : Quels sont les avantages de la vente des cartes par internet pour les pêcheurs ?

FLS :

- La carte de pêche est disponible tous les jours et 24h/24. Un nouveau pêcheur ne connaît pas toujours le(s) dépositaire(s) de son AAPPMA mais avec internet il va pouvoir le trouver et s'il ne peut lui-même imprimer sa carte aller chez lui pour l'acheter.
- Le pêcheur pourra également réimprimer la carte qu'il aurait perdue ou « passée à la machine à laver » !
- Par la création de son compte il pourra recevoir les informations diffusées par son AAPPMA, date de l'Assemblée Générale ou d'une action par exemple. Il pourra également prendre connaissance des actualités (guide, revue, parcours de pêche, etc.).
- Et je m'en voudrais de ne pas indiquer qu'il pourra, encore plus simplement, renouveler sa carte pour les années à venir. Que du bonheur en somme d'anticiper sereinement la future partie de pêche que l'on s'est fixée.

C4Passion

Pêche

Chasse

Aliments pour animaux

Rue Amiral Lancret
08130 Donchery

Tél : 06.67.91.47.27

Ouvertures :

Du lundi au samedi de 14h00 à 19h00

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Pour tous renseignements téléphoner aux heures
d'ouvertures



Spécialiste carpe
Silure
Carnassier
Coup



CA

**LE BON SENS
A DE L'AVENIR,**

S'engager pour ses clients, agir pour les régions, garder les
pieds sur terre. www.lebonsensadelavenir.fr



Way of Life!

SX4 XPLORE



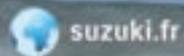
**Nouvelle série spéciale SX4 Xplore :
le crossoverTM qui fait rimer voyage et plaisir.**

- **Motorisation performante:** Diesel 2.0 avec filtre à particules, 135 ch CEE (99,2 kW), boîte de vitesses à 6 rapports.
- **Système inédit de transmission 4x2/4x4** à gestion électronique, économe en carburant
- **Navigateur GPS** avec écran 5" comprenant: connectique USB (compatible iPhone® / iPod®), BluetoothTM
- **Régulateur de vitesse**
- **Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement** avec répéteurs de clignotants intégrés
- **Système « mains libres »** (ouverture des portes et démarrage sans clé)



Modèle présenté: SX4 2.0 D015 4x4, série spéciale Xplore: 20 990 €. Consommation mixte: 5,1 L/100 km. SUZUKI est un nom de marque. Les autres noms de marques sont des marques de leurs propriétaires respectifs. Concept, design et tous droits réservés. © 2011 Suzuki Motor Corporation. Suzuki Xplore est une marque déposée de Suzuki Motor Corp. "Way of Life" est un slogan de Suzuki.

GARANTIE ASSISTANCE 3 ANS
ou 100 000 km ou 1^{er} temps éché



Deville Automobiles
- W. TARNOWSKI -

03 24 56 14 34
203, av. de Gaulle - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Vivez, bougez, pêchez...



Gardez l'esprit libre !

La pêche révèle votre nature...



www.federationpeche.fr

Fédération Nationale de la Pêche en France - Réalisation : Images Formes



Vos rendez-vous 2012 à ne pas manquer !

La Fédération de pêche des Ardennes participe chaque année à plusieurs événements pour la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Voici quelques dates incontournables pour les amoureux de la nature et des poissons.

Opération « Rivières Propres »

les 7 et 8 avril 2012 : on compte sur vous !

Pour cette édition 2012, 48 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique seront mobilisées. Une action en faveur de l'environnement où pêcheurs et non-pêcheurs sont les bienvenus. Un pot de l'amitié sera offert à tous les participants à la fin du nettoyage effectué. Cette opération éco-citoyenne effectuée dans le cadre de

la semaine du développement durable inscrit les pêcheurs et tous les volontaires venant les soutenir comme des acteurs indispensables de la protection des milieux aquatiques. Une liste des AAPPMA participant à cette opération près de chez vous sera diffusée sur notre site internet dès 2012.

Journée Nationale de la Pêche le dimanche 3 juin 2012

Venez nous rejoindre à Attigny pour cette journée de promotion de la pêche.

De nombreux stands et animations vous seront proposés sur le bord du canal des Ardennes.

Dans le cadre de cette manifestation, qui a lieu chaque année le 1^{er} dimanche de Juin partout en France, vous pourrez découvrir ou faire découvrir la pêche gratuitement !



Un dimanche au bord de l'eau le 19 août 2012

Un rendez-vous « champêtre » en bord de Meuse au coeur de Charleville-Mézières devenu un événement estival pour les carolos. Nous vous attendons nombreux sur notre stand et au bord de l'eau pour le concours de pêche pour les enfants.

Festival International de la photo animalière et nature de Montier-en-Der du 15 au 18 novembre 2012



Venez nous retrouver à Montier-en-Der (Haute-Marne) au coeur du plus grand festival de photos naturalistes de France et à la renommée internationale largement établie ! De magnifiques photos qui vous laissent émerveillé ou étonné par la nature qui nous entoure ou celle de l'autre bout du monde. Un stand de la Fédération représentera les valeurs de la pêche associative d'aujourd'hui et permettra la découverte du monde vivant des poissons.

Retrouvez l'ensemble
des informations concernant
toutes nos manifestations dans
les rubriques « Opération Rivières
Propres » et « Manifestations 2012 »
de notre site internet :
www.federationpeche/08



Pêche de la truite au toc avec Yannick Demorgny

Cette année, nous sommes allés à la rencontre de Yannick Demorgny sur les bords du Ri d'Alyse, petite rivière située sur les pentes de la vallée de la Meuse, dans le nord du département. Des populations de truites fario sauvages y sont bien implantées et Yannick a voulu nous faire partager sa passion pour ce noble poisson en nous emmenant à la pêche au toc. Ce pêcheur enthousiaste ne se contente pas uniquement d'arpenter les abords de nos rivières, il est également investi dans la vie associative de son AAPPMA...

Yannick, depuis combien de temps vas-tu à la pêche ?

Quand j'avais 7 ou 8 ans, j'allais le week-end à la ferme de mes grands parents à Pont d'Any, un petit hameau de la Neuville les Beaulieu, au nord-ouest du département. J'y pêchais quelques vairons dans le ruisseau qui passait à proximité (le Bosneau) et il y avait même une mare où j'attrapais des carassins et parfois même quelques tanches avec un peu de chance !

Vers l'âge de 13-14 ans j'ai commencé à pêcher les poissons blancs en étang et la truite au toc en rivière.

La pêche au « toc », peux-tu nous en expliquer le principe ?



Un des appât « roi » de la pêche au toc : le ver de terre.

Le principe est relativement simple, il s'agit en fait d'une pêche « réflexe et tactile ». Il

n'y a pas de flotteur, juste une plombée sur le fil qui permet de faire descendre l'esche (ver de terre, porte-bois, teignes, insectes, etc.), au fond de l'eau ; celle-ci est piquée

sur un hameçon simple. La plombée est bien sûr plus ou moins chargée en fonction de la force du courant.

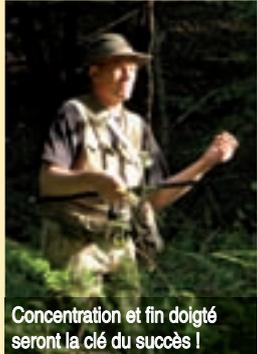
Pour cela, on se sert d'une canne assez longue avec un moulinet léger et on laisse l'esche dériver au fond de la façon la plus naturelle possible pour que le poisson la confonde avec une proie naturelle. Le moulinet ne sert que très peu, (parfois pour le combat), on tient la canne d'une main et le fil de l'autre pour garder le contact avec le fond et sentir le « toc » (la partie tactile : la touche !) dans les doigts pour ferrer rapidement (la partie réflexe !).



La pêche au toc permet la capture de la truite fario : poisson emblématique de nos petites rivières et ruisseaux.

Le « Toc » est donc ta technique de pêche préférée ?

On va dire que c'est celle que j'apprécie et que je pratique le plus. C'est une technique agréable aux appâts naturels qui assure des prises quasiment toute la saison de pêche à la truite. Il y a la pêche à la mouche



Concentration et fin doigté seront la clé du succès !

aussi, la maîtrise technique du geste et la satisfaction de la capture du poisson avec une mouche que l'on a soi-même fabriquée me tente beaucoup aussi.

J'ai déjà un peu pratiqué et je vais sans doute essayer de m'affiner un peu plus dans cette technique. Je pêche un peu aussi le carnassier au vif et aux leurres et j'apprécie beaucoup la pêche du barbeau au gruyère en Meuse.

Qu'est-ce qui est le plus important dans cette pêche ?

C'est sans doute le repérage et l'approche des postes. Ainsi, on va rechercher les endroits tels que les sous-berges, les racines, les rochers, les embâcles ou les petites fosses qui ont des chances d'abriter un ou plusieurs poissons à l'affût. La « lecture de l'eau » est donc indispensable pour savoir où poser son esche et prévoir sa trajectoire de dérive pour passer à proximité du poisson.



Discrétion et habileté sont de rigueur pour tenter des poissons sauvages et méfiants dans un milieu parfois encombré.

Quel matériel conseilles-tu pour cette technique ?

J'utilise actuellement une canne télé réglable spéciale toc de 3,20 m à 5 m mais pour commencer à un prix modéré une canne anglaise de 3,90 m, avec beaucoup d'anneaux pour augmenter la sensibilité, est amplement suffisante. Pour le fil je commence en début de saison avec du nylon en 16/100 pour finir à 12/100 en fin de saison lorsque les truites sont plus méfiantes. La plombée

est composée de quelques plombs (2 à 5 en général) et doit être adaptée à la force du courant de la rivière pêchée, il faut également ne pas trop serrer les plombs afin de pouvoir les faire glisser sur le fil pour les éloigner plus ou moins de l'esche.

En ce qui concerne les tailles d'hameçons, j'utilise des hameçons n°7 à 12 en fonction de la taille des esches que j'utilise. Pour ma part j'utilise principalement des vers de terre, quelques criquets et sauterelles en début d'été ou encore des porte-bois (larve de trichoptères) qui peuvent être récoltés sur place.

Ton plus beau poisson dans le Ri d'Alyse ?

Avant tout, il faut savoir que le Ri d'Alyse accueille des populations de truites naturelles. C'est un beau ruisseau sauvage pas toujours évident à pêcher de par son accès, de plus la géologie locale fait que le ruisseau ne produit naturellement pas une quantité excessive de nourriture pour les poissons donc leur taille reste relativement modeste, ainsi les petites truites sont nombreuses tandis que celles de plus de 20 cm se font plus rares. J'ai toutefois réussi à en attraper une de 29 cm que j'avais déjà ratée une fois. C'était en tout début de saison de pêche, j'ai été très surpris de la piquer à la confluence d'un petit ruisseau dans à peine 15 cm d'eau !

Elle avait une tête disproportionnée par rapport au reste du corps autant dire qu'elle devait être là depuis un moment...



Le Ri d'Alyse nous réserve parfois de belles prises !

Tu es adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, quel est ton rôle au sein de cette association ?

Je suis adhérent de l'AAPPMA « La Tranquillité 1^{ère} » depuis une quinzaine d'années, j'ai rapidement occupé la place de Vice-président puis celle de Président depuis 2006. Une des premières décisions prise en collaboration avec la Fédération a été d'arrêter les rempoissonnements dans cette rivière. Ainsi depuis 2006, les lâchés de truites de pisciculture ont cessé sur ce ruisseau, nous ne pêchons plus que des poissons qui sont nés dans cette rivière et même si les captures sont moins faciles, c'est quand même autre chose ! Au départ



Truite sauvage native du ruisseau : rien ne vaut la capture d'un vrai poisson sauvage !

ça n'a pas plu à tous les pêcheurs, mais au final je pense que ceux qui y sont aujourd'hui y trouvent leur compte.

As-tu mis en oeuvre d'autres mesures de gestion en place ?

Comme je le disais tout à l'heure, le Ri d'Alyse ne permet pas de produire naturellement de gros poissons ainsi la taille légale de capture a été réduite à 18 cm par Arrêté Préfectoral mais au sein de l'AAPPMA nous avons décidé de la remonter à 20 cm pour laisser encore un peu de temps aux truites pour se reproduire. Nous avons également mis en place « un calendrier de jour de pêche », en fait nous nous autorisons à ne pêcher que 2 jours au choix



La remise à l'eau du poisson capturé permet de limiter la pression halieutique.

parsemaine pour chaque pêcheur. Cela permet aussi de limiter la pression de pêche sur les 3,5 km de notre parcours. Nous effectuons aussi

un entretien régulier de la végétation des berges, non seulement pour que les pêcheurs puissent accéder aux berges mais aussi pour réouvrir un peu le milieu avec des zones de lumière alternant avec des zones ombragées. Ceci est donc favorable au bon fonctionnement de cet écosystème aquatique. Il est vrai que le petit nombre de nos adhérents, 14 pour l'année 2011, contribue aussi à faire accepter et mettre en oeuvre ce genre de mesures de gestion. Toutefois, avec un peu de temps et de bonne volonté, quand les rivières permettent de produire naturellement des poissons, je pense qu'il est tout à fait possible de renouveler cette expérience sur d'autres rivières.

■ Propos recueillis par Boris Dupont
FDAPPMA 08



Le Ri d'Alyse : un cours d'eau préservé par une gestion piscicole adaptée.



AAPPMA : l'union fait la force !

Retour d'expérience 10 ans après

Nous sommes dans un petit département très rural : « au nord-est de la Creuse ». En 1999 des AAPPMA, sur le même bassin versant, cherchent une solution pour arrêter la chute du nombre de pêcheurs sur le secteur.

Et si nous conjuguions nos efforts pour créer une Ecole de Pêche ?

A l'époque les Ateliers Pêche Nature n'existaient pas et l'éducation à la pêche se faisait par l'intermédiaire des parents ou des grands-parents. Sur le bassin versant de la Petite Creuse (1100 km de cours d'eau dont seulement 60 en deuxième catégorie), on ne compte que 6 AAPPMA.

C'est donc en 2000 que 4 d'entre elles (situées en amont du bassin versant) se réunissent pour créer l'école de pêche de la Petite Creuse : Boussac (500 pêcheurs), Clugnat (150 pêcheurs), Bétête (150 pêcheurs) et Genouillac (200 pêcheurs) au total 1000 pêcheurs toutes catégories confondues.

Sur le papier tout était possible, mais comment organiser, gérer, et faire fonctionner cet « établissement » ? Etions-nous suffisamment compétent pour encadrer ces activités ? Une chance : une formation de Moniteur Guide de Pêche venait d'ouvrir en Creuse (aujourd'hui intitulée BP JEPS Pêche de loisirs).

En juin 2001, ouvraient les premières séances de l'Ecole de Pêche qui fonctionnait en année civile, environ 8 séances s'y déroulaient par an en fonction de la météo. L'encadrement était assuré par deux moniteurs guides de pêche professionnels et prestataires de service.

Durant la même période, la tempête de 1999 a dévasté les cours d'eau et les élus locaux se sont rapprochés des associations de pêche pour assurer le suivi et la surveillance des travaux sur les principales rivières. Les bénévoles ne savaient pas comment ils allaient pouvoir faire pour répondre à toutes ces tâches.



Le bassin versant de la Petite Creuse présente de nombreux cours d'eau qu'il faut entretenir.

Pourquoi ne pas embaucher un professionnel salarié ?

Le 1^{er} octobre 2001 Julien Lemesle a été embauché en temps que Technicien Médiateur de Rivière par le groupement d'AAPPMA. En formation de Moniteur Guide de Pêche dès 2002, il n'a pu s'investir totalement dans ses missions qu'en octobre 2002, ce qui est la saison opportune pour la restauration des zones de frayères à truite fario.

En 2002 : premières missions du salarié.

- Suivre le déroulement des travaux tempête,
- Développer les populations de truites fario sauvage sur l'amont du bassin versant : restauration des cours d'eau, médiation avec les propriétaires, restauration des zones de reproduction, suivi des populations,
- Gérer, animer, encadrer et organiser l'Ecole de Pêche de la Petite Creuse,
- Assurer une activité d'animation et tourisme pêche.



Le moulin de Fréteix devenu Ecole de pêche de la Petite Creuse a vu passer de nombreux pêcheurs en herbe !

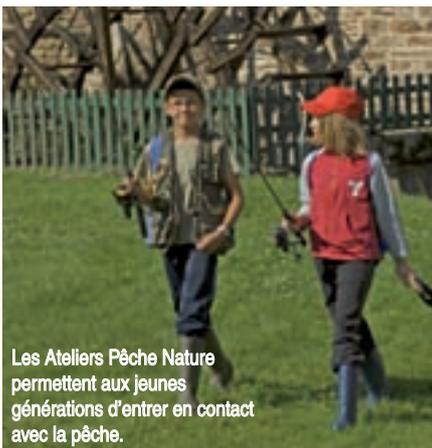
Comment financer un poste associatif ?

Tout d'abord, grâce au dispositif emploi jeune (5 ans), puis au dispositif emploi associatif (5 ans renouvelables). Ces aides assuraient environ 60 % des charges que constituaient l'embauche d'un salarié. Pour le reste il fallait que le salarié soit multifonctions et qualifié, afin de pouvoir assurer des activités rémunérées de type animation pêche, découverte du milieu aquatique pour les scolaires et tourisme pêche.

Dès la création du poste, le budget prévisionnel annonçait un manque de recette pour équilibrer les dépenses liées au poste. Le choix a été de former notre professionnel en moniteur guide de pêche. Durant cette formation, le moniteur apprend également à se créer une clientèle. En ce qui concerne notre secteur, l'accent a été mis sur un public jeune avec les centres de loisirs, écoles (agrément inspection académique) etc. Pour le tourisme pêche, nous avons collaboré avec le Comité Départemental du Tourisme de Creuse afin de mettre en place des produits en direction du grand public. Pour chaque site phare du Département, nous mettions en place un produit : pêche de la truite à la mouche (initiation et perfectionnement), pêche des carnassiers aux leurres... Notre atout : proposer la quasi-totalité des techniques de pêche d'eau douce.

De plus, nos collaborations avec des collectivités territoriales nous assurent encore des prestations régulières, et cela sur plusieurs points :

Tout d'abord, les collectivités territoriales sont, en règle générale, responsables de la jeunesse et assurent la gestion des centres



Les Ateliers Pêche Nature permettent aux jeunes générations d'entrer en contact avec la pêche.

de loisirs et financent une partie des projets des écoles. Il suffit juste de s'adapter aux exigences des dirigeants.

Ensuite, certaines collectivités ont des compétences en gestion des cours d'eau, il est donc très intéressant de travailler en étroite collaboration et de leur proposer nos connaissances et notre savoir-faire afin que les actions en faveur des milieux aquatiques soient cohérentes avec les plans de gestion piscicole mis en place.

Evolution du poste :

En 2003, l'Ecole de Pêche de la Petite Creuse est devenue une association à proprement parler, regroupant une partie des actions des AAPPMA tout en gardant ses propres activités (regroupement des Ateliers Pêche Nature).

Aujourd'hui, chaque AAPPMA gère ses activités comme bon lui semble. Les activités des APN sont confiées à l'Ecole de Pêche ainsi que la partie gestion des cours d'eau, car nous avons signé un plan de gestion en partenariat avec la Fédération Départementale, afin de pérenniser les populations de truite fario naturelles sur l'amont du bassin versant.

Cela fait donc plus de 10 ans que nous œuvrons pour retrouver des populations de truites naturelles en première catégorie, (un lâcher par an de truites surdensitaires en deuxième catégorie).



Les résultats en matière de gestion des milieux sont là comme peuvent l'attester les résultats des pêches électriques.

Nos résultats : de 2001 à nos jours.

- Aide au suivi de la restauration des milieux aquatiques suite à la tempête de 1999,
- Création d'un centre halieutique (le moulin de Fréteix) en 2008,
- Accueil de 80 jeunes par an au sein de l'Ecole de pêche de la Petite Creuse,
- Plus de 500 jeunes encadrés chaque année grâce aux animations au sein des écoles et centres de loisirs,
- Plus de 50 adultes formés aux techniques de pêche (tourisme pêche),
- 5 à 7 km de cours d'eau restauré par an,
- 600 frayères à truites restaurées et entretenues annuellement. Evolution de 50 en plus par an en moyenne,
- Restauration et aménagement de berge par génie végétale,
- Médiation avec les propriétaires et les instances gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques.

2011 et 2012, des années charnières.

En effet, cela fait plus de trois ans que nous participons à la mise en place d'un contrat territorial sur l'ensemble du bassin versant. Cela fut un peu long, car la mission était de réunir plusieurs actions sur un même territoire. A ce jour nous venons de lancer trois projets en faveur des milieux aquatiques.

- Contrat territorial Eau potable sur le sous bassin versant des Martinats (Béroux) ; Maître d'ouvrage : Syndicat d'eau, Maître d'oeuvre Syndicat d'eau et Ecole de Pêche de la Petite Creuse,
- Etude et rétablissement de la continuité écologique. Maître d'ouvrage : Fédération de Pêche de la Creuse (FD 23), Maître d'oeuvre FD 23 et Ecole de Pêche de la Petite Creuse,
- Contrat territorial bassin versant de la Petite Creuse. Co-maîtrise d'ouvrage dont SIVOM Boussac / Châtelus Malvaleix , Maître d'oeuvre : Ecole de Pêche de la Petite Creuse.

En 2012, nous sommes dans l'obligation de recruter un nouveau salarié, car actuellement notre professionnel n'arrive plus à s'occuper de l'ensemble des actions liées à nos activités.

En dix ans, le regroupement de nos associations est devenu une référence en matière de gestion des milieux aquatiques et pour l'encadrement des jeunes. En effet, nous couvrons un territoire cohérent (bassin versant) et nos actions sont validées par les instances piscicoles (Fédération) et réglementaires (Direction Départementale des Territoires et Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) ainsi que par les financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Général, Conseil Régional).

■ Julien Lemesle

Directeur de l'Ecole de Pêche de la Petite Creuse

Moniteur Guide de Pêche

Technicien Médiateur de Rivière



Un salarié polyvalent du monde de la pêche associative qui est sur tous les fronts depuis 10 ans déjà !

Les ASA des Ardennes s'occupent de vos rivières

Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) des Ardennes sont des établissements publics à caractère administratif constituées par des groupements de propriétaires fonciers. Elles comptent environ 450 km de cours d'eau au sein de leurs périmètres d'activité répartis sur les bassins Seine/Normandie et Rhin/Meuse. Elles gèrent en moyenne chacune 25 km de cours d'eau. Certaines d'entre elles sont très anciennes, depuis 1890 pour l'ASA de la Saulces, de la Dyonne et du Plumion.

Ce travail répond à plusieurs objectifs, tant économiques qu'écologiques. Il privilégie le bon écoulement des eaux, dont les exploitants riverains sont directement tributaires, tout en maintenant et/ou en réimplantant une



végétation en bordure des cours d'eau. Celle-ci contribue directement, au maintien et à l'amélioration de la qualité des eaux, à la stabilité des berges, à la répartition des crues et au développement de la diversité faunistique et floristique.

Elles réalisent également depuis maintenant 5 ans des aménagements du lit mineur des cours d'eau afin de contribuer à l'atteinte du bon état écologique.

Restauration de milieu : exemple du ruisseau de La Saulces, une question de bon sens !

Les travaux d'entretien de la ripisylve permettent de maintenir un bon coulement des eaux et sont suffisants au maintien d'une activité agricole productive, cependant le ruisseau s'est encaissé au fil des ans en raison des travaux hydrauliques et de la modification des régimes des eaux dans le bassin versant.

Cette évolution ne présente pas de problème en terme d'écoulement, par contre, cela peut conduire à l'affaissement de berges, la fragilisation de certains ouvrages. Elle pénalise le bon fonctionnement écologique du cours d'eau.

En qualité de gestionnaire des cours d'eau les ASA entreprennent des travaux de restauration de milieu, c'est le cas de l'ASA du ruisseau La Saulces qui depuis 2007 aménage et restaure le lit mineur de ce ruisseau.

En 2006, le constat était simple, l'Indice Biologique Globale Normalisé (IBGN : analyse de la qualité de l'eau par le comptage des macro-invertébrés) révélait une note de 10/20 (Etat médiocre), les pêches électriques donnaient des résultats plutôt mauvais pour une rivière de 1^{ère} catégorie (salmonidés dominants). En effet, carpes, gardons, chevesnes, perches et brochets représentant 63% de l'indice poids. Malgré tout, la présence de quelques truites, et des effectifs de vairons, chabots et loches augurait un bon potentiel pour le milieu.

Les communes ont fait des efforts pour l'assainissement, les exploitations agricoles ont été mises aux normes depuis quelques années, des bandes enherbées ont été implantées depuis près de 10 ans. En conclusion, le mauvais état du cours d'eau était principalement lié à la dégradation de son habitat.

Au delà de l'aspect réglementaire et de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau, les ASA gérées par des agriculteurs se sentent en partie responsables de cette dégradation et souhaitent s'investir afin de remédier à cette situation.

Dès septembre 2006, un site pilote fut réalisé avec la mise en œuvre de déflecteurs, seuils et apports de gravier. Après l'hiver aucun impact sur l'écoulement des eaux n'a été constaté, visuellement le cours d'eau était plus attractif. La pêche électrique de 2007 soit 8 mois après les travaux était concluante avec une explosion des espèces rhéophiles (espèces d'eaux vives) dont les populations ont été multipliées par 2.

L'ASA de La Saulces, avec le consentement de l'Assemblée Générale des propriétaires, décida alors de généraliser les travaux à l'ensemble du cours d'eau de son périmètre, soit un premier programme sur 7 kilomètres. Chacun y participa, les agriculteurs ou les communes mettant à disposition des places de dépôts pour les matériaux, venant tirer quelques camions mal engagés ou laissant des bandes de terres non travaillées pour permettre l'accès au cours d'eau.

Le suivi fut concluant, un nouvel IBGN a été

Ces programmes se concrétisent en partenariat technique et financier avec l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (à hauteur de 40 %), de l'Entente interdépartementale Oise Aisne (pour 25%) pour le bassin hydrographique Seine Normandie. Sur le bassin Rhin/Meuse, les partenaires sont l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse (pour 50%), et le Conseil Général (pour 20%). En complément sur des aménagements du lit mineur La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques participe à hauteur de 15 %. Le solde du coût des travaux est supporté par les différentes ASA grâce aux cotisations des propriétaires.

réalisé révélant que les groupes indicateurs avaient augmenté de 5 à 8 (voir tableau) et la note est passée de 10 à 14/20 (caractéristique du bon état écologique). La pêche électrique fut également concluante, les populations d'espèces rhéophiles avaient encore évolué et les espèces « embarrassantes » en 1^{ère} catégorie avaient pratiquement disparu. Cependant la population de truite en place n'était pas suffisante pour reconquérir rapidement le milieu.

Résultats de l'IBGN en 2006 et 2010

Pêche électriques :

Résultats des pêches électriques de 2006 à 2010

Surface en m ²	570 m ²	570 m ²	570 m ²	311 m ²	311 m ²
Espèces	Effectif 2006	Effectif 2007	Effectif 2008	Effectif 2009	Effectif 2010
Truite de rivière TRF	4	3	3	4	18
Chabot CHA	72	163	281	186	297
Vairon VAI	169	334	239	235	518
Loche franche LOF	199	285	333	182	202
Spirin SPI	1				
Vandoise VAN	6		6		
Lote de rivière LOT	1		1		
Chevaine CHE	9	30	6		
Gardon GAR	1				
Carpe commune CCO	1				
Epinoche EPI	5	4			2
Perche PER	1	2	1		
Brochet BRO	3				
Able de Heckel ABH				2	

Taxons	Effectif total 2006	Effectif total 2008	Taxons	Effectif total 2006	Effectif total 2008
TRICHOPTERES			Simuliidae	27	18
Odontoceridae		5	CRUSTACES		
Leptoceridae		2	Asellidae	1	
Limnephilidae		2	Gammaridae	20	217
Hydropsychidae	1	8	MOLLUSQUES		
Hydroptilidae	10	3	Lymnaeidae	2	
EPHEMEROPTERES			Ancylidae	1	3
Baetidae	13	23	Sphaeriidae	2	20
Ephemerellidae		3	Bythinellidae	60	
Ephemeridae	2	2	Hydrobiidae		195
COLEOPTERES			ACHETES		
Elmidae	1	2	Glossiphoniidae		5
Dytiscidae	1		OLIGOCHETES	41	141
Hydraenidae		2	HYDRACARIENS		27
DIPTERES			Effectif total	250	972
Tipulidae	4	7	Variété totale	18	22
Chironomidae	57	280	Classe de variété	6	7
Stratiomyidae	1		Groupe indicateur	5 sur 9	8 sur 9
Psychodidae		1	Note Finale	10	14
Limoniidae	6	6			

Vers une gestion Patrimoniale

La Fédération Départementale des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique décide alors de lancer une campagne de repeuplement en truitelles en 2009.

La greffe pris rapidement car au cours des pêches électriques suivantes des truitelles ont été reprises. De plus, des témoignages de pêcheurs indiquaient avoir capturé des sujets un peu partout sur le linéaire de la rivière.

La prochaine étape est de restaurer quelques affluents pouvant permettre d'augmenter les zones de fraye de la truite et de reconquérir les têtes de bassin qui sont rendues inaccessibles par des ouvrages hydrauliques.

Ce type d'action tend à se généraliser sur les ASA du département des Ardennes, des programmes de restaurations sont en cours sur le ruisseau de Mesmont affluent du Plumion, sur le ruisseau du Moulin affluent de l'Agron, sur des bras morts de l'Aisne, ainsi que des travaux d'aménagements de lit mineur et de plantations sur la vallée de la Bar.

■ Benoît Harboux
Conseiller technique
Chambre d'agriculture UDASA



Bras mort de l'Aisne avant et après travaux.
Enlèvement des strates arbustives pour favoriser les strates herbacées et rendre la fonction écologique de cette annexe hydraulique.

Bras mort de l'Aisne pendant et après travaux.



Quelques mots du Président de l'UDASA

Beaucoup de nos cours d'eau ont été aménagés par l'homme depuis des siècles pour des raisons économiques (utilisation de la force de l'eau pour produire de l'énergie, recalibrage de cours d'eau et réalisation d'ouvrages afin de faciliter le transport fluvial, redimensionnement de rivières et création de fossés afin d'assainir des terres cultivables pour promouvoir l'activité paysanne et limiter les problèmes d'inondations...). Les travaux réalisés par les ASA il y a quarante ans ont permis de maintenir l'objectif d'un bon écoulement hydraulique des cours d'eau afin d'améliorer la qualité des terrains tout en essayant d'atténuer le désordre des travaux lourds réalisés auparavant qui avaient détérioré les terrains agricoles et la qualité des milieux.

L'évolution des mesures agro-environnementales a été prise en compte et nous participons aux aménagements nécessaires pour une meilleure qualité des eaux et du milieu. Agriculteurs et pêcheurs ayant à l'origine des intérêts distincts peuvent travailler en partenariat afin d'aboutir à un objectif commun bénéfique pour chacun des acteurs.

■ Jean Pierre TAYOT - Agriculteur et Président de l'UDASA



L'UDASA fédère les
ASA et fonctionne
en partenariat avec
la Chambre d'Agriculture.

Son service se compose d'un agent
administratif et de deux techniciens
à disposition des
associations et des collectivités
qui découvrent l'intérêt d'associer
et d'impliquer les
propriétaires riverains dans
l'entretien et l'aménagement
des cours d'eau.

Le Castor : son grand retour dans les Ardennes !

Le castor, espèce emblématique, était très répandue sur l'ensemble du territoire français jusqu'au 19^{ème} siècle. Longtemps chassé pour sa chair et surtout sa fourrure, il a fini par disparaître peu à peu de la plupart de nos cours d'eau. Au début du 20^{ème} siècle, il ne subsistait plus qu'une petite population de quelques dizaines d'individus dans la basse vallée du Rhône.

Depuis, une lente recolonisation s'est opérée dans toute la France, accompagné par des programmes de réintroduction, et maintenant, le castor est bien installé sur les bords de nos cours d'eau ardennais !

Un animal atypique et adapté au milieu aquatique

Le castor d'Europe - *Castor fiber* - est un mammifère de l'ordre des rongeurs. Il présente une forme plutôt ramassée sur terre et une forme fuselée dans l'eau, la totalité du corps étant quasi immergée sauf la tête et la nuque. En moyenne, un adulte mesure 110 cm, dont 30 cm pour la queue, et pèse entre 15 et 25 kg. Sa fourrure dense est de teinte blond-roux. Sa queue aplatie et recouverte de fausses écailles mesure 15 cm de large. Ses pattes postérieures sont grandes (environ 15 cm de long) et palmées ; les antérieures sont petites et ramassées sous le corps. Il présente de grandes incisives à l'émail orange, taillées en biseau.

Ses narines et conduits auditifs sont obstrués par des valves lors de l'immersion, la partie postérieure de la langue ferme l'orifice buccal et une paupière transparente lui permet d'ouvrir les yeux sous l'eau. Ainsi, le castor peut faire des plongées allant de 5 minutes à un quart d'heure !

Attention

à ne pas le confondre avec le ragondin : le castor a une nage très coulée, le corps est presque totalement immergé sauf la nuque et la moitié supérieure de la tête rappelant ainsi la nage de la loutre, alors que le ragondin nage en surface, la totalité de la tête et le haut du dos hors de l'eau.



Castor européen



Ragondin

Un régime alimentaire végétarien strict...

Le castor est un animal végétarien strict mais éclectique : il consomme aussi bien l'écorce, les feuilles et les jeunes pousses des ligneux que des plantes aquatiques, des fruits, des tubercules et de la végétation herbacée terrestre. Les plants ligneux constituent l'essentiel de son alimentation hivernale. Environ une trentaine d'espèces d'arbres peuvent être consommées, mais ce sont les salicacées (saules et peupliers), essences de bois tendres, qui sont les plus recherchés. Localement, d'autres espèces peuvent être fortement consommées : le cornouiller sanguin, le noisetier, l'orme champêtre et plus rarement l'aune glutineux. L'essentiel des coupes concerne des troncs et des branches de 3 cm à 8 cm de diamètre. De fait, les strates arborées basses des rives des cours d'eau revêtent une grande importance pour le castor. Les besoins quotidiens d'un adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce.

Cet amas de branches taillées et flottant près de la berge est appelé réfectorioire. C'est une réserve de nourriture pour le castor.



Habitat et mode de vie :

Le castor est une espèce inféodée à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Ainsi, l'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément protecteur, par exemple, l'entrée d'un gîte occupé est toujours immergée. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une trentaine de mètres de l'eau.

Le biotope idéal pour cette espèce doit présenter les caractéristiques suivantes : présence et permanence de l'eau avec une profondeur suffisante (supérieure ou égale à 60 cm), et présence de végétation rivulaire arborescente (salicacées en particulier). La présence d'obstacles



Le castor est un animal assez méfiant aux moeurs plutôt nocturnes.

de type barrages hydroélectriques ou une pente de la rivière supérieure à 1% et une vitesse élevée du courant, constituent des facteurs limitant pour l'installation du castor. Par contre, la présence humaine, la pente et la granulométrie des berges ainsi que la pollution organique de l'eau n'ont pas d'incidence significative sur sa présence.

Il se reproduit en février, moment

du rut. Deux jeunes en moyenne naissent après 3 mois de gestation et restent 6 semaines dans le gîte, puis s'émanent au cours de leur deuxième année. C'est un animal sociable, les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux composés de 2 adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. La taille d'une famille varie en général de 2 à 6 individus.

C'est un animal territorial et casanier, l'activité d'un groupe familial s'étend sur un territoire d'environ 1 à 3 kilomètres de cours d'eau, et est matérialisée par de nombreux indices de présence.

Empreintes sur le sable de la berge...
Le castor est passé par ici !



Si ce gros rongeur aux moeurs plutôt crépusculaires et nocturnes est difficile à observer dans son milieu naturel, il passe toutefois rarement inaperçu.

En effet, il laisse derrière lui de nombreux indices qui témoignent de son aptitude d'« aménageur » de cours d'eau. Véritable architecte, il façonne son milieu pour satisfaire ses besoins alimentaires, de déplacements et de sécurité.

Un animal assez méfiant mais laissant pourtant beaucoup d'indices de présence...



Hutte de castor



Coulée d'accès à la rivière.



Crottes de castor



Barrage
(Rivière la Houille)

Historique d'une reconquête du territoire français...

Le castor d'Europe avait pratiquement disparu de nos rivières au début du XX^e siècle à la suite de la chasse intensive pour son castoréum (sécrétion odorante utilisée en pharmacie), sa fourrure et sa chair mais aussi pour les dégâts qu'il pouvait occasionner localement. Un dernier noyau de population survivait dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse et fût sauvegardé et protégé dès 1909. Ce noyau de population

a pu par la suite recoloniser le bassin du Rhône.

C'est ensuite grâce à l'action de nombreux naturalistes en faveur de l'animal que des réintroductions ont été réalisées en France sur différents bassins à partir de cette population du Sud-Est. Ainsi, dans le Nord-Est de la France, des lâchers ont été réalisés dans la région du Der en Haute-Marne (1965-1967), en Meurthe et Moselle (1983-1984) et dans différents secteurs de l'Alsace (entre 1970 et 2002). Mais le castor apparaît aussi en France en provenance des pays limitrophes où des animaux ont également été réintroduits (Belgique, Allemagne, Suisse).

Présence du castor en 2011



Menacée de disparition en France au début du 20^{ème} siècle suite à sa chasse pour la viande et la fourrure, l'espèce et son habitat sont actuellement strictement protégés :

- Directive Habitats, Annexes II et IV (JOCE du 22 juillet 1992),
- Convention de Berne, Annexe III (JO du 28 août 1990 et 20 août 1993),
- Protection nationale de l'espèce et de son milieu : Arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JO du 10 mai 2007).

... et d'un retour dans les Ardennes.

Depuis les premiers indices notés à la fin des années 1990, le castor s'est établi de façon régulière sur la rivière Meuse, entre Givet en

aval et Charleville-Mézières en amont. Un début de colonisation s'est amorcé également sur certains de ses affluents comme la Semoy, la Bar et la Sormonne. Des présences notées plus en amont sur la rivière Meuse, dans la région de Verdun (Meuse) et sur la Crusnes (Meurthe-et-Moselle), correspondent probablement à la dispersion d'individus issus de reproductions dans les Ardennes et à la recherche de nouveaux territoires.

Les animaux présents sur le bassin de la Meuse ont pour origine des lâchers réalisés en 1998 en Belgique, en région Wallonne, par une association de protection de la nature. Les lâchers de castors opérés en Belgique ont eu lieu à l'écart des circuits officiels. En effet, le projet de réintroduction du castor qu'avait soumis l'association en question au Service de l'Environnement de Wallonie a été rejeté. Malgré cela, de nombreux castors ont été lâchés sur la Meuse et plusieurs de ses affluents, parfois sur les limites frontalières avec la France. Des lâchers en territoire français ont même été soupçonnés.

A la suite de ces lâchers, les premiers indices de présence du castor

apparaissent côté français dans le département des Ardennes. Ainsi, quelques mois après les premiers lâchers en Belgique, des indices montrent que le castor s'est installé sur la Meuse dans les localités ardennaises de Givet et de Chooz ainsi que sur la Houille (affluent en rive



Barrage sur le site des Vieux Moulins de Thilay : le Castor peut parfois créer ou agrandir des zones humides !

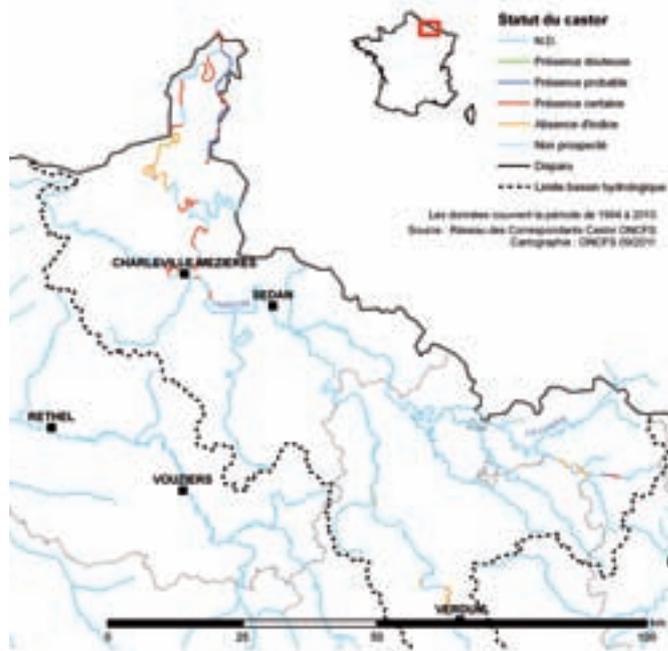
Dès la fin des années 1980, le Ministère chargé de l'Environnement a sollicité l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) pour la mise en place d'un réseau de correspondants spécialisés sur le castor afin de suivre l'évolution de l'aire de répartition du castor sur le territoire national, d'apporter son concours technique aux projets de réintroductions et de s'impliquer dans la gestion des dommages. En effet, le retour de cette espèce peut poser parfois quelques problèmes, notamment sur les cultures, les plantations de peupliers ou d'arbres fruitiers ou encore d'ornement.

C'est pourquoi l'ONCFS par le biais de son Réseau castor intervient pour apporter les conseils et l'appui technique aux plaignants pour la mise en place de protections efficaces.



Empreintes de castor : Les pattes postérieures (à gauche) sont palmées pour faciliter les déplacements de cet «aménageur aquatique».

droite de la Meuse) à Landrichamps. Simultanément, le castor apparaît au hameau les Vieux Moulins de Thilay sur une zone de tourbière où prend source le Ri du Stol (petit cours d'eau délimitant la France et la Belgique au nord du département). Ce site magnifique du Plateau ardennais, où domine un secteur de tourbière à molinies accompagnées de bouleaux, d'aulnes et de saules est très favorable au développement du castor. En effet, ce dernier a bâti plusieurs terriers huttes, aménagés



Répartition du castor dans le nord-est de la France.

des canaux et construit de nombreuses digues et barrages dont l'un atteignait près de 40 mètres de longueur en 2001. Une intervention a été réalisée par M. Dapvril (agent de l'ONCFS, spécialiste du castor du département des Ardennes) suite aux craintes de riverains pour un petit étang d'agrément menacé par l'élévation du niveau d'eau suite aux travaux considérables menés par les castors. Un tuyau de PVC a donc été installé sur le barrage pour permettre la baisse du niveau d'eau en amont. Cette intervention était surtout destinée à rassurer les riverains et à prévenir les actes de malveillance.

En 2002-2003, des indices étaient signalés à la confluence de la Semoy et de la Meuse à Monthermé. Il semblerait que les castors se déplacent



souvent sur la Meuse sans trop se fixer sur un territoire.

On note par la suite, en 2003, des castors sur la Bar à Chémery-sur-Bar puis dans le marais de Germont en 2004-2005. L'arrivée de ces castors en amont a suscité une grande interrogation car une distance de plus de 30 km séparait le dernier site occupé avec ce nouveau site. Cela dit, il est fort probable que des individus non fixés aient quitté la Meuse à la recherche d'un territoire en remontant jusqu'en tête de bassin. En 2004, des indices de castors étaient avérés près de l'agglomération de Charleville-Mézières, à Montcy-Notre-Dame, puis à Warcq en 2005 à la confluence avec la Sormonne. Enfin, des indices certains ont été relevés à la confluence de la Bar avec la Meuse, sur la Meuse proprement dite à Dom le Mesnil au cours de l'hiver 2005-2006 sur les îles de la Meuse.

Des perspectives d'avenir engageantes pour l'espèce sur le bassin versant de la Meuse

Le castor s'est établi sur la rivière Meuse et un début de colonisation s'amorce sur certains de ses affluents comme la Semoy, la Bar, la Sormonne et la Crusnes.

La situation met en lumière une phase de colonisation active et on doit donc s'attendre à ce que la population s'étende progressivement sur de vastes secteurs favorables à l'espèce sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse.

Le Castor effectue un retour parfois très étonnant sur l'ensemble du bassin versant de la Meuse.



Le Castor peut parfois s'attaquer à des arbres de belle taille.

Des castors et des arbres...

En hiver, le castor n'hiberne pas mais reste actif et a donc besoin de s'alimenter. Or cette période est pauvre en végétation herbacée disponible et le castor recherche donc des écorces d'arbres pour assurer ses besoins alimentaires quotidiens. Il prospecte la berge et ses environs, mais s'éloigne rarement à plus de 30 mètres de la rive. Il peut couper des

branches basses, écorcer sur pied, ou abattre des arbres parfois de grande dimension (jusqu'à 60 à 80 cm de diamètre) pour accéder à sa ressource alimentaire.

La vulnérabilité des arbres de plantation vis-à-vis de la présence du castor est donc liée à la période de repos végétatif (octobre à mars) et à la proximité du cours d'eau fréquenté par le castor.

... quelques recommandations :

- Dans la mesure du possible, il est important de conserver la ripisylve naturelle en place qui constitue le biotope naturel et le garde-manger du castor. En règle générale, on constate moins de dégâts sur les plantations d'arbres quand il existe une bande boisée naturelle entre l'eau et les cultures,
- En cas d'absence de formation végétale rivulaire naturelle, il peut être intéressant de reconstituer une bande boisée en implantant des essences appétentes pour le castor (saules, peupliers, noisetier, cornouiller sanguin) sur une largeur d'au moins 5 mètres. Cette formation constituera alors un réservoir de ressources alimentaires et protégera naturellement les plantations voisines,
- Dans le cas où les arbres à vocation économique sont plantés jusqu'à la berge, il peut être nécessaire de mettre en place des dispositifs de protection pour prévenir les dommages de castors. Ces mesures de protection peuvent être de différents types selon le contexte local, consistant en une protection individuelle des arbres si le nombre de plants vulnérables est faible (manchon en grillage ou en toile) ou en une protection de la parcelle s'il s'agit d'une grande plantation sur un long linéaire de cours d'eau (grillage ou clôture électrique).

Le suivi des protections préconisées, mené par le Réseau castor de l'ONCFS, a montré que si ces protections sont correctement mises en place, elles sont toujours efficaces.

Par ailleurs, en matière de travaux d'aménagement de berges, plusieurs préconisations permettent de prendre en compte la présence du castor :

- privilégier les interventions en septembre-octobre pour limiter le dérangement de l'espèce,
- intervenir sur une berge à la fois pour préserver la tranquillité sur l'autre berge,
- conserver des zones non impactées par les travaux, comme des îlots buissonnants ou des houppiers dans l'eau, qui constitueront des réserves alimentaires pour le castor,
- essayer de localiser les gîtes (terrier, terrier-hutte, hutte) afin de limiter le dérangement occasionné à proximité, conserver une zone de 20-30 mètres non impactée par les travaux autour du gîte, veiller à ce que les engins de chantier ne passent pas sur le gîte, ce qui risquerait de provoquer son effondrement.



La présence du castor ne doit pas être considéré comme un embarras pour les propriétaires riverains : des solutions de protection existent.

Pour avertir l'O.N.C.F.S. en cas de découverte de castors en danger ou de Castors morts,
Pour réaliser un constat de dommage sur arbres ou cultures,
Pour obtenir des conseils techniques en matière de protection des plantations

Merci de contacter
Lucien DAPVRIL ou Pascal DETHOOR
O.N.C.F.S. Service départemental des ARDENNES
03 24 38 20 92 ou 03 24 72 10 83

■ Lucien DAPVRIL et
■ Marie-Laure SCHWOERER



Les seuils : plus de mal que de bien !

Les AAPPMA souhaitant continuellement contenter leurs pêcheurs, nous pouvons nous retrouver avec des aménagements en totale inadéquation avec les besoins et le fonctionnement d'un cours d'eau. Le plus souvent ces aménagements se traduisent par la mise en place d'ouvrages, plus ou moins haut, avec pour justification toutes les meilleures idées du monde. Si ces barrages sont préjudiciables pour le cours d'eau il ne faut surtout pas oublier que la loi les interdit formellement sans autorisation préalable des services de la police de l'eau.

Les ouvrages et la loi :

Aujourd'hui, la loi sur l'eau est assez stricte sur la notion de « barrage », ce sont tous les ouvrages qui empêchent ou limitent la continuité écologique. La définition de la continuité écologique est bien souvent tronquée, en effet nous pensons toujours au poisson qui doit pouvoir naviguer librement entre l'amont et l'aval d'un cours d'eau mais nous oublions quasi systématiquement les sédiments qui font partie intégrante de cette définition. Certains pêcheurs pensent, souvent à tort,

qu'une rivière sert seulement de réceptacle aux poissons déversés pour les pêcher le lendemain. Cette affirmation étant totalement fautive, il faut bien comprendre que les poissons ne sont que les hôtes de la rivière. Sans poissons, une rivière peut continuer à couler, alors que sans rivière un poisson ne peut plus vivre. Une rivière est donc un maelström (puissant tourbillon) de paramètres physique et chimique qui créent une dynamique propre à chaque cours d'eau. La loi sur l'eau de 2006, autorise la création d'un seuil de 20 centimètres de haut dans des cas bien précis. Entre 20 et 50 centimètres il faut demander une autorisation à la Direction

Départementale des Territoires (DDT) qui détient le pouvoir décisionnel concernant la loi sur l'eau. Enfin, au-dessus de 50 centimètres il faut rédiger une « Déclaration loi sur l'eau », qui est un dossier lourd et compliqué, géré là aussi par la DDT.

Les ouvrages pénalisent fortement la dynamique naturelle des cours d'eau par le blocage des sédiments. Les poissons sont aussi victime de ces barrages et en particulier une espèce emblématique de nos rivières : la truite fario.

La truite fario et les ouvrages

Très généralement un barrage, quel qu'il soit (seuil, vanne, déversoir,...), est toujours une limitation à la dynamique naturelle des populations. Ces ouvrages, en plus de diviser les populations et de limiter la variance génétique, empêchent les adultes de remonter sur les zones favorables à la reproduction et mettent en péril les effectifs des espèces. La truite fario, par son besoin vital de migration pour réaliser son effort de reproduction, est donc en première ligne.

De plus lors de la création d'un ouvrage nous retrouvons systématiquement plusieurs conséquences directement préjudiciables aux populations :

- sédimentation des éléments minéraux et végétaux sur les zones de frayères en amont de l'ouvrage,
- diminution du taux d'oxygène dissous en amont,
- création d'une érosion progressive en aval du barrage qui conduit à la disparition de frayères,
- disparition des zones de vie favorable en amont et en aval. En amont, nous nous retrouvons avec la création d'un canal et en aval les zones de caches et d'alimentations sont balayées par les remous créés.

En conclusion, la truite ne trouvant pas l'ensemble des facteurs favorables à son développement, disparaît du secteur et il ne reste comme solution que l'introduction de poissons surdensitaires pour contenter certains pêcheurs voulant absolument « ramener du poisson ».

La Truite Fario est directement concernée par ces ouvrages qui l'empêchent d'atteindre des zones de frayères favorables.



Un exemple dans le département :

Fin mai 2011, alerté par la DDT, nous nous sommes rendu sur un ruisseau pour constater une mauvaise gestion de cours d'eau par une AAPPMA. Cette association avait mis en place 35 ouvrages sur un linéaire de moins d'1 km. La chose devient encore plus extravagante, lorsque le président nous explique que chaque année l'AAPPMA les installe et les démonte pour que pendant la saison de pêche, il y ait des « trous » et que l'eau soit plus oxygénée. Avec une hauteur moyenne de 65 centimètres et un espacement moyen de 23 mètres, nous comptons une hauteur de chute de 23 mètres sur 830 mètres de longueur. Ces facteurs faisaient que le ruisseau devait sans arrêt se recharger en matériaux pour permettre un équilibre naturel entre l'amont et l'aval. Cela provoquait aussi un cloisonnement du cours d'eau qui empêchait tout développement de populations sauvages.

Nous aurions pu imaginer qu'en enlevant ces ouvrages en fin de saison, la première crue aurait nettoyé les frayères et que la reproduction se serait déroulée sans encombre. Mais, comme ces ouvrages étaient réinstallés, si des

oeufs se trouvaient dans les graviers, la sédimentation en amont de chaque seuil aurait vite fait des réduire à néant les efforts de ces courageux poissons.

Le plus aberrant était que, ces ouvrages composés de pieux de métal enfoncés dans le sol, de poutres en bois montées les unes sur les autres, de feutrine pour étancher et enfin de pierres pour stabiliser demande une implication en temps et en moyens humains très important. C'étaient plusieurs jours dans l'année que consacraient les adhérents à l'implantation et au démontage de ces barrages. Si ces efforts avaient été dirigés dans le bon sens, par des aménagements opportuns, ce ruisseau aurait pu quasiment se gérer de façon autonome. En effet, les barrages sur ce cours d'eau sont une chose, mais les étangs, les égouts et les busages en sont une autre...



Des ouvrages avec des impacts importants sur les écosystèmes aquatiques et d'un goût esthétique laissant à désirer.

A la vue des éléments précédents, la Fédération se devait d'intervenir pour permettre une résolution de ce problème à l'amiable. Après une explication en salle puis sur le terrain des soucis posés par ces ouvrages mais aussi des risques encourus par le président de l'AAPPMA, les membres de l'association ont démonté partiellement les ouvrages en milieu d'année. Puis en fin de saison de pêche ils ont fini de les ôter comme tous les ans. Après une visite début octobre, il faut noter que le milieu tend à se remettre de cette agression. En effet, en très peu de temps, nous retrouvons des zones de gravier et des écoulements diversifiés. La vision de ce cours d'eau est aujourd'hui bien plus conforme à un ruisseau de première catégorie que ce que nous avons pu observer il y a quelques mois.

Afin de réduire les impacts de la mauvaise gestion effectuée, un plan d'aménagement doit être réalisé par la Fédération pour permettre une augmentation de la capacité d'accueil en truite fario. Cette phase prévoit dans un premier temps de laisser le cours d'eau subir un hiver pour laisser se dessiner un nouveau lit. Une fois cette étape réalisée différents aménagements pourront être proposés. Par exemple des maintiens de berges dans les virages très marqués, la réalisation d'épis pour éviter un élargissement du lit mineur ou encore l'entretien sélectif de la ripisylve. Cette liste n'est pas exhaustive car il faut d'abord analyser la réaction naturelle du ruisseau à la suite de l'enlèvement des ouvrages.



Ces ouvrages modifient fortement les écoulements et empêchent la circulation naturelle des sédiments.

Président d'une AAPPMA : Attention ceci n'est pas un titre honorifique !

Il faut savoir comme nous l'avons dit précédemment que ces ouvrages sont illégaux et donc répréhensibles par la loi. C'est à dire que si une personne assermentée pour faire appliquer la loi sur l'eau observe un ouvrage non autorisé sur un cours d'eau géré par une AAPPMA, il est en droit de rédiger un procès verbal à l'encontre de l'AAPPMA. Il ne faut pas oublier que dans les AAPPMA, se sont les présidents et les trésoriers qui sont agréés et qui, en cas de « soucis », ont à répondre des agissements de l'association.

Donc avant tout aménagement, nous vous recommandons fortement de demander conseil aux techniciens de la Fédération qui sont disponibles pour vous aider dans vos projets de gestion de populations piscicoles et de milieux aquatiques. A noter que, dans le cadre d'un projet de gestion complet, des subventions peuvent être demandées au niveau national et qu'un maximum de 10% du montant global reste à la charge de l'association.

■ Michaël KOBUSINSKI
Technicien des milieux aquatiques
FDAPPMA 08

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au plus près des rivières

Depuis une dizaine d'années, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en partenariat avec des collectivités et des associations du département des Ardennes accompagne les actions de restauration des rivières. Un plus pour le cadre de vie, l'amélioration de la qualité de l'eau, et le développement de la vie piscicole.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère en charge du développement durable. Elle a pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux naturels liés à l'eau. Son territoire d'intervention couvre les régions Lorraine (Vosges et Meuse en partie), Alsace et une partie de Champagne-Ardenne.

Il existe six Agences de l'Eau en France.

Les recettes des Agences de l'Eau, pour mettre en oeuvre la politique de l'eau, proviennent majoritairement de redevances perçues via la facture d'eau.

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Le département des Ardennes compte 3 700 km de cours d'eau. Certains d'entre eux ont été lourdement dégradés par les travaux hydrauliques agricoles et les nombreux remembrements. Pourtant s'ils sont bien entretenus, les cours d'eau peuvent rendre de nombreux services et le tout gratuitement.

Services gratuits :

En effet, une rivière qui fonctionne correctement peut digérer le reliquat de pollution en provenance des stations d'épuration ou filtrer les pollutions d'origine agricole. La rivière joue aussi un rôle de tampon lors d'inondations et est précieuse en cas de période sèche. Ce sont tous ces atouts que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse valorise au quotidien auprès des communes, des communautés de communes pour faire émerger des projets de restauration et de renaturation des rivières, de préservation de zones humides. Il s'agit d'un enjeu d'importance puisque la France est engagée à atteindre le bon état des eaux d'ici 4 ans (2015) et des rivières qui fonctionnent correctement sont une des composantes incontournables du bon état.

Les études comme première étape

Sur le terrain, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse incite les collectivités à réaliser un diagnostic de l'état des cours d'eau. C'est un travail préalable et indispensable avant d'engager des travaux de restauration. Ces études permettent d'identifier les



Petit affluent de la Sormonne

secteurs sur lesquels il va être nécessaire d'intervenir ou de non intervenir, la nature des actions à prévoir (replantation d'arbres et arbustes, reconstitution de la végétation de bord de cours d'eau, enlèvement de seuil, aménagement des berges...). C'est le parcours suivi par plusieurs collectivités ardennaises comme la Communauté de Communes des 3 cantons, la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse, la Communauté de Communes du Pays Sedanais, le syndicat intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement de la rivière Vence, ou encore la Communauté de Communes Meuse et Semoy.

Concrètement ces collectivités se sont engagées dans des travaux de restauration par exemple de la Chiers sur l'ensemble du département ardennais ou sur la Meuse, seule opération du genre menée à l'échelle départementale. La Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse n'a pas hésité à élargir son action à l'ensemble des cours d'eau de son territoire, soit l'équivalent de 250 kilomètres.

Animation de proximité

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse travaille également avec l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA). Celle-ci fédère l'ensemble des associations de propriétaires riverains du département des Ardennes, ce qui représente 400 kilomètres de cours d'eau. Depuis près de 10 ans, l'UDASA a permis la conversion des associations de propriétaires riverains en passant de travaux hydrauliques lourds sur les cours d'eau et les zones humides, à des actions de restauration et d'entretien écologique. Ce parti pris a permis de stopper les dégradations et d'engager une amélioration globale de l'état et du fonctionnement de ces milieux naturels. Pour amplifier cette action et la développer sur l'ensemble du département, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse renforce son soutien à l'UDASA en finançant des postes d'animation de proximité. L'UDASA est ainsi en mesure de proposer aux collectivités une assistance pour faciliter leurs démarches relatives aux travaux sur les rivières.

Entre terre et eau, les zones humides :

L'action de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse concerne également la préservation des zones humides. C'est en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne qu'elle travaille sur cette thématique. L'action concertée concerne plus particulièrement l'acquisition de zones humides ou la mise en place de plans de gestion sur des milieux remarquables comme des tourbières ou des marais. En s'intéressant au bon fonctionnement de la rivière, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse soutient tout naturellement les opérations favorisant le développement du potentiel écologique de la rivière.

La rivière, un lieu de vie :

C'est ainsi qu'elle collabore avec la Fédération Départementale de Pêche, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) ou Voies Navigables de France (VNF) sur des actions diverses :

restauration d'annexes hydrauliques dans la vallée alluviale de la Meuse, aménagement de passes à poissons, enlèvement d'ouvrages dans le lit de la rivière (seuil, barrage...). L'objectif poursuivi est de donner toutes ses chances à la rivière afin que saumon, anguilles et autres espèces puissent se développer, trouver des zones propices à leur reproduction et circuler sans entrave.

Le potentiel écologique de la rivière est également un indicateur pris en compte pour l'atteinte du bon état des eaux.

■ Florence CHAFFAROD
Département communication
externe/documentation
Agence de l'eau Rhin-Meuse



Etat actuel de l'état écologique des cours d'eau des Ardennes



L'état écologique est établi à partir de mesures permettant d'évaluer l'état biologique : comptage de poissons, de diatomées (algues microscopiques), de plantes aquatiques, de macro-invertébrés, etc. et physico-chimique de la rivière (azote, phosphore, pollution organique...). Cette cartographie permet de mesurer le chemin restant à parcourir pour l'atteinte du bon état des eaux.

Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2010

Pour dépolluer les eaux

- 37 nouvelles stations d'épuration mises aux normes et mises en service

Pour préserver les ressources en eau potable

- 48 captages prioritaires en cours de protection
- 7 000 hectares concernés par l'aide à l'agriculture biologique

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques

- 1 842 kilomètres de berges restaurées ou entretenues
- 831 hectares de zones humides protégées

Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- 120 contrats "zéro pesticide" passés avec les communes
- 408 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

Pour en savoir plus sur l'actualité de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr

DES PETITES BÊTES D'EAU DOUCE PRÈS DE CHEZ TOI !

SAIS-TU QU'IL N'Y A PAS QUE DES POISSONS QUI VIVENT DANS NOS RIVIÈRES, MARES ET ÉTANGS ? ON Y TROUVE AUSSI BEAUCOUP DE PETITS ÊTRES VIVANTS QUI SONT INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA VIE AQUATIQUE !

Qui sont-elles ?

Se sont toutes les petites bêtes qui vivent avec les poissons dans les rivières. Par exemple certaines possèdent plusieurs pattes, d'autres n'en ont pas. Les unes respirent de l'air en venant à la surface de l'eau tandis que les autres respirent dans l'eau grâce à des branchies*. Il y en a même qui à l'état adulte sortent de l'eau et peuvent voler !

Que mangent-elles ?

Certaines mangent d'autres animaux, ce sont les carnivores*. Quelques-unes sont herbivores* et ne se nourrissent que d'algues ou de plantes aquatiques. Certaines préfèrent manger un peu des deux, ce sont les omnivores*. Enfin, il y a les détritivores* qui se nourrissent d'un peu tous les débris que les autres ne veulent pas comme les feuilles mortes ou les cadavres d'autres petites bêtes parfois même de poissons morts. On dit que ce sont les nettoyeurs des rivières et étangs.

Les mangeurs mangés

Toutes ces bêtes sont aussi des proies*. De nombreux poissons s'en nourrissent, sans ces petites bêtes, pas de poissons ! C'est pour cela que beaucoup d'entre elles restent cachées une grande partie de leur vie.

Où peut-on les trouver ?

Tu peux les trouver dans des cachettes un peu partout dans l'eau. Par exemple il y en a souvent sur des racines et des branches ou dessous des feuilles, dessus et dessous des graviers ou des pierres ou encore dans la vase.

Recommandations des p'tits pêcheurs d'eau douce :



- 1 L'équipement du parfait petit pêcheur d'eau douce : bottes, casquette, filet pour capturer les petites bêtes, pots transparents et loupe pour les observer !
- 2 Pour les attraper, n'oublie pas de fouiller un peu toutes les cachettes mais attention à ne pas trop remuer le fond !



- 4 N'oublie pas de relâcher les petites bêtes dans leur milieu naturel après les avoir observées !

Les 8 commandements

des p'tits pêcheurs d'eau douce :

- Ne pars jamais seul à la pêche.
- Préviens toujours un adulte que tu connais ou demande lui de t'accompagner.
- Equipe-toi correctement en fonction de la météo et de l'endroit où tu vas.
- Vérifie que l'endroit où tu vas n'est pas dangereux ou demande à un adulte de le vérifier.
- Reste toujours prudent quand tu es au bord ou les pieds dans l'eau.
- Respecte les petites bêtes que tu captures et n'oublie pas de les relâcher ensuite.
- Ne saccage pas le fond de la rivière en grattant trop le fond et remet à leur place les éléments (pierres, branches) que tu as déplacé, une multitude d'animaux y sont encore accrochés !
- Ne laisse pas de déchets à l'endroit où tu iras et n'oublie rien sur place.

Attention : Quand tu manipules ces petites bêtes aquatiques, ne les touche pas directement, utilise une épaisseuse par exemple. Elles sont fragiles et tu pourrais les blesser en les serrant un peu fort. En plus, certaines comme le dytique ou la nêpe peuvent parfois mordre ou piquer. Cela n'est pas dangereux mais peut être douloureux !

Utilise des boîtes ou des pots transparents avec de l'eau pour les observer en toute sécurité.



- 3 Mets de l'eau claire dans des pots transparents pour mieux les observer !

Quelques mots compliqués :

- Branchies : Organes permettant aux animaux aquatiques de respirer sous l'eau.
- Carnivore : Animal qui se nourrit d'autres animaux.
- Herbivore : Animal qui se nourrit de végétaux.
- Omnivore : Animal qui se nourrit de végétaux et d'autres animaux.

- Détritivore : Animal qui se nourrit de débris et de cadavres d'autres animaux.
- Proie : Animal qui est chassé, tué et mangé par un autre animal.
- Rostre : Bouche d'un insecte en forme de pointe creuse permettant de piquer et d'aspérer l'intérieur d'une proie.



LA LARVE ET L'ADULTE DE DYTIQUE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE DE DEMOISELLE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE DE LIBELLULE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE D'ÉPHÉMÈRE



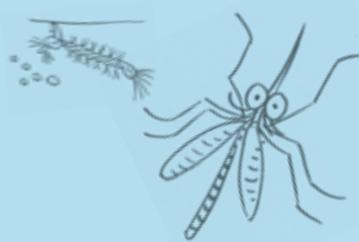
FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE DE PLECOPTÈRE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE DE MOUSTIQUE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA LARVE ET L'ADULTE DE TRICHOPTÈRE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA NEPE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LA NOTONECTE



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LE GYRIN



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

LE GERRIS



FAMILLE DES "6 PATTES" : LES INSECTES

L'ARGYRONÈTE



FAMILLE DES "8 PATTES" : LES ARAIGNÉES

LA LIMNÉE



FAMILLE DES "CORPS MOU PROTÉGÉ PAR UNE COQUILLE" : LES MOLLUSQUES

LA PLANORBE



FAMILLE DES "CORPS MOU PROTÉGÉ PAR UNE COQUILLE" : LES MOLLUSQUES

L'ANODONTE



FAMILLE DES "CORPS MOU PROTÉGÉ PAR UNE COQUILLE" : LES MOLLUSQUES

LA SANGSUE



FAMILLE DES "SUCEURS DE SANG" : LES SANGSUES

LE GAMMARE



FAMILLE DES "PLUS DE 8 PATTES" : LES CRUSTACÉS

L'ASELLE



FAMILLE DES "PLUS DE 8 PATTES" : LES CRUSTACÉS

L'ECREVISSE



FAMILLE DES "PLUS DE 8 PATTES" : LES CRUSTACÉS

DÉCOUPE LES CARTES SUR LES POINTILLÉS POUR LES COLLECTIONNER !

Nourriture : La larve est herbivore et se nourrit de végétaux (algues et feuilles mortes) et l'adulte vit tellement peu de temps qu'il ne se nourrit pas !

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : Les branchies de la larve sont situées tout le long de son corps (abdomen), l'adulte est un insecte volant qui ne vit parfois que quelques heures juste le temps de se reproduire !

Nourriture : C'est un carnivore, la larve se nourrit de petits animaux aquatiques et l'adulte d'insectes volants.

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : La larve vit sous l'eau tandis que l'adulte est un insecte volant. La libellule adulte dispose ses ailes écartées quand elle est posée (voir dessin) contrairement à la demoiselle qui les garde serrées au dessus d'elle.

Nourriture : C'est un carnivore, la larve se nourrit de petits animaux aquatiques et l'adulte d'insectes volants.

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : La larve vit sous l'eau tandis que l'adulte est un insecte volant. La demoiselle adulte dispose ses ailes serrées au dessus d'elle quand elle est posée (voir dessin) contrairement à la libellule qui les garde écartées.

Nourriture : C'est un carnivore, la larve et l'adulte se nourrissent d'autres petits animaux aquatiques.

Respiration : La larve et l'adulte respirent de l'air à la surface.

Particularités : L'adulte est de la même famille que les scarabées, il peut donc voler même si il nage la plupart du temps !

La larve possède 2 crochets lui permettant d'aspérer le contenu de ses proies*.

Nourriture : Elle est carnivore et se nourrit d'autres petits animaux en s'enfouissant dans la vase et en les saisissant avec ses deux pattes avant repliables et munies de petites griffes au bout. Elle aspire ensuite leur contenu avec son rostre*.

Respiration : Elle vit sous l'eau mais respire l'air à la surface à l'aide d'un tube situé à l'extrémité de son abdomen un peu comme avec un tuba.

Particularités : La nêpe est aussi surnommée « Scorpion d'eau douce » à cause de ses 2 pattes avant. Elle possède aussi des ailes et peut voler pour aller d'un point d'eau à un autre.

Nourriture : En fonction de l'espèce, la larve se nourrit de petits animaux (carnivore) ou de végétaux (herbivore). L'adulte ne se nourrit presque pas.

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : La larve aussi appelée « porte-bois » a un corps fragile. Pour se protéger elle se construit un fourreau avec les matériaux qu'elle trouve au fond de l'eau : feuilles mortes, brindilles, petits cailloux ou encore des coquilles de petits mollusques.

Nourriture : La larve se nourrit de petites particules dans l'eau et l'adulte se nourrit de sang en piquant des animaux ou des humains !

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : L'adulte est un insecte volant bien connu pour ses piqûres et leurs démangeaisons mais il faut savoir que seul la femelle pique, le mâle ne se nourrit que du nectar des fleurs et ne pique pas !

Nourriture : En fonction de l'espèce, la larve se nourrit de petits animaux (carnivore) ou de végétaux (herbivore). L'adulte ne se nourrit presque pas.

Respiration : La larve respire sous l'eau et l'adulte respire à l'air libre.

Particularités : La larve vit dans des eaux avec du courant, elle possède des pattes vigoureuses avec de petites griffes qui lui permettent de ramper sur le fond mais elle ne peut pas nager. Les larves de plécoptères sont très sensibles à la pollution on les trouve donc dans des eaux pures.

Nourriture : Elle est carnivore et se nourrit d'autres petites bêtes.

Respiration : Elle respire de l'air qu'elle récupère à la surface. Elle construit aussi une toile très serrée en forme de cloche qu'elle remplit d'air pour lui servir de réserve d'air et d'abri.

Particularités : C'est la seule araignée à vivre principalement sous la surface de l'eau.

Nourriture : Il mange des petites bêtes tombées à la surface de l'eau et à demi-noyées.

Respiration : Il respire à l'air libre.

Particularités : Parfois appelé « araignée d'eau » il est pourtant bien un insecte avec 6 pattes. L'extrémité de ses pattes est recouverte de poils huileux qui lui permettent de flotter à la surface sans s'enfoncer dans l'eau !

Nourriture : C'est un carnivore qui se nourrit de petites bêtes tombées à la surface de l'eau.

Respiration : Il respire de l'air à la surface de l'eau.

Particularités : Il peut aussi voler. Il nage très souvent à la surface de l'eau en faisant des zigzags ou des cercles mais il peut aussi plonger. Ses yeux séparés en 2 parties lui permettent de voir à la fois dans l'air et dans l'eau !

Nourriture : Elle est carnivore et se nourrit de petits insectes tombés à la surface de l'eau ou d'autres petites bêtes aquatiques dont elle aspire le contenu avec son rostre*.

Respiration : Elle vit sous l'eau mais vient à la surface pour respirer et conserver des bulles d'air retenues par des poils sur son abdomen.

Particularités : Elle nage sur le dos, le ventre vers la surface. C'est aussi un insecte volant qui peut se déplacer ainsi d'un lieu à un autre.

Nourriture : En fonction de l'espèce, elle se nourrit de petits animaux aquatiques ou suce le sang des poissons, d'animaux terrestres et parfois même d'humains !

Respiration : Elle respire à travers sa peau aussi bien dans l'eau que sur terre.

Particularités : Elle peut se déplacer dans l'eau en nageant et sur terre en rampant comme un ver.

Certaines espèces ont longtemps et sont parfois encore utilisées pour la médecine.

Nourriture : Elle se nourrit en filtrant les petites particules dans l'eau.

Respiration : Elle respire sous l'eau à l'aide de branchies.

Particularités : Au cours des 3 premières semaines de leur vie les jeunes anodontes vivent accrochées sur la peau ou les branchies des poissons puis se détachent et s'enfoncent dans la boue où elles passent le reste de leur vie.

Nourriture : Elle est herbivore et se nourrit d'algues et de végétaux aquatiques.

Respiration : Elle respire de l'air en venant à la surface.

Particularités : Elle est hermaphrodite, c'est à dire que chaque planorbe est à la fois mâle et femelle (comme les escargots terrestres !). Sa coquille a une forme de spirale aplatie.

Nourriture : Elle est herbivore et se nourrit d'algues et de végétaux aquatiques.

Respiration : Elle respire de l'air en venant à la surface.

Particularités : Elle est hermaphrodite, c'est à dire que chaque limnée est à la fois mâle et femelle (comme les escargots terrestres !) Sa coquille est enroulée en forme de cône. Elle se déplace souvent sur les plantes aquatiques mais peut aussi se déplacer à l'envers suspendue sous la surface de l'eau !

Nourriture : Les jeunes se nourrissent de petits animaux, ils sont carnivores. Les adultes se nourrissent de plantes aquatiques et de détritus, ils sont herbivores et détritivores.

Respiration : Elle possède des branchies et respire sous l'eau.

Particularités : Elle se cache sous des pierres ou dans des galeries pendant la journée et se promène au fond de l'eau la nuit. Elle se déplace en marchant mais peut s'enfuir rapidement en nageant en arrière avec sa queue en cas de danger !

Nourriture : C'est un détritivore. Elle se nourrit de débris végétaux comme les feuilles mortes ou de cadavres d'autres petits animaux.

Respiration : Elle possède des branchies et respire sous l'eau.

Particularités : Elle ne se déplace pas en nageant sur le côté comme le gammare mais en marchant sur le fond.

Nourriture : C'est un détritivore. Il se nourrit de débris végétaux (feuilles mortes).

Respiration : Il possède des branchies et respire sous l'eau.

Particularités : Il se déplace en nageant sur le côté, on le trouve souvent dans les végétaux ou caché sous les pierres. Il est la base de la nourriture de beaucoup de poissons.

À TOI DE JOUER,
ATTRAPE-LES
ET ESSAIE
DE LES RECONNAÎTRE !



JACQUET

Faites de votre passion une réalité

PECHE

Izel - Bouillon

Nos adresses:

10 Rue Albert 1er
6810 PIN (IZEL) - (BELGIQUE).

Tél.: +32 (0) 61.32.81.30
Fax: +32 (0) 61.32.81.29

1 Rue des Augustins
6830 BOUILLON - (BELGIQUE).

Tél.: +32 (0) 61 58 91 71

SHIMANO

RIVE

CORMORAN

VISION

Daiwa

ARCA

BIFA

Sensas

Garbolino

ILLEX
For Authentic Sports Fisheries

SERT

PROWESS

SHIMANO

NASH

Fun Yak

www.jacquet-peche.com

21.01.2012 Samedi: *PORTES OUVERTES* (à Izel)

25.02.2012 Samedi: *JOURNEE SPECIALE TRUITE* (à Izel)

27.05.2012 Dimanche: *EXPOSITION* (à la Maison de la Pêche à Babay-la-Neuve)

BRADERIE D'ETE: Du vendredi 6 juillet au dimanche 15 juillet 2012 inclus
(50 % à 70 %) (à Izel)

BRADERIE D'HIVER: Du vendredi 2 au dimanche 4 novembre 2012 inclus





Tél. 03 24 71 63 05
Fax 03 24 71 98 20

► Email :
imprimerie.felix@wanadoo.fr

Z-I du Blanc Mont
08400 VOUZIERS

Numérique
Offset
⊕ pré-press
Posters



Attentifs

Réactifs

Créatifs

Disponibles



Édition beaux livres - Brochures - Plaquettes - Dépliants - Prospectus - Affiches - Flyers - Lettres - Cartes - Mariage - Naissance - Décès...



Imprim'Vert c'est quoi ?



Le label « *Imprim'Vert* » est une volonté commune de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. Pour obtenir ce label, nous nous engageons à respecter 3 critères :

- Une bonne gestion des déchets dangereux (additifs, solvants, chiffons souillés, cartouches d'encre, plastiques...).
- La sécurisation du stockage des liquides dangereux pour éviter les accidents et les risques de pollution.
- La non utilisation de produits « toxiques ».